




Université d'Ottawa • University of Ottawa

Université d'Ottawa

**Représentation et Participation : L'idée de démocratie chez
Alexis de Tocqueville**

par

 **Benjamin KAZADI-SHABANI**
Département de philosophie
Faculté des arts

Thèse présentée à l'École des études supérieures et de la recherche
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès arts (M.A)
en philosophie.

(Automne 1999)



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

Acquisitions et
services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

ISBN: 0-612-90090-8

Our file *Notre référence*

ISBN: 0-612-90090-8

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this dissertation.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de ce manuscrit.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the dissertation.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| Chapitre premier La nature de la démocratie chez Tocqueville | 7 |
| 1.1 Introduction | 7 |
| 1.2 Raisons d'une définition de la démocratie chez Tocqueville | 8 |
| 1.3 Diverses significations du concept tocquevillien de la démocratie | 10 |
| 1.3.1 Signification sociale de la démocratie | 11 |
| 1.3.2 Signification politique de la démocratie | 17 |
| 1.3.3 Démocratie comme opinion publique | 23 |
| 1.4 Diversité et unité du concept tocquevillien de démocratie | 25 |
| 1.5 Conclusion | 30 |
| Chapitre deuxième Démocratie et participation : principes fondamentaux | 31 |
| 2.1 Introduction | 31 |
| 2.2 De la notion de participation en démocratie | 31 |
| 2.3 L'égalité : premier fondement de la démocratie participative | 34 |
| 2.3.1 Égalité des droits et participation | 35 |
| 2.3.2 Égalité devant la loi | 37 |
| 2.3.3 Égalité juridique et tyrannie de la majorité | 38 |
| 2.3.4 Faiblesses de l'égalité démocratique | 44 |
| 2.3.5 Risques et dangers de l'égalité | 46 |
| 2.4 La liberté : deuxième fondement de la démocratie participative | 50 |
| 2.4.1 Cadre théorique de la recherche sur la liberté | 52 |
| 2.4.2 Liberté aristocratique | 55 |
| 2.4.3 Liberté démocratique | 56 |
| 2.4.4 Les garanties de la liberté | 59 |
| 2.4.4.1 Le droit | 60 |
| 2.4.4.2 Le règne de la loi | 63 |
| 2.4.4.3 La décentralisation du pouvoir | 65 |

| | |
|---|------------|
| 2.4.4.4 Les mœurs saines | 67 |
| 2.4.4.5 La justice | 69 |
| 2.5 Conclusion | 70 |
| Chapitre troisième Démocratie et représentation | 73 |
| 3.1 Introduction | 73 |
| 3.2 Représentation dans l'histoire de la philosophie politique | 73 |
| 3.3 Représentation, souveraineté et démocratie chez Tocqueville | 76 |
| 3.4 Représentation et Constitution fédérale américaine | 79 |
| 3.4.1 Le fédéralisme américain | 80 |
| 3.4.2 Principe de la séparation des pouvoirs | 82 |
| 3.4.2.1 Le pouvoir législatif | 83 |
| 3.4.2.2 Le pouvoir exécutif | 84 |
| 3.4.2.3 Le pouvoir judiciaire | 85 |
| 3.4.3 Les partis politiques | 87 |
| 3.4.4 La liberté de la presse | 89 |
| 3.4.5 La liberté des associations | 91 |
| 3.5 Conclusion | 93 |
| Conclusion | 94 |
| 1. Résumé des idées principales de la recherche | 94 |
| 2. Leçons sur le libéralisme politique de Tocqueville | 96 |
| Bibliographie | 104 |

INTRODUCTION

En cette fin de siècle, la pensée politique de Tocqueville suscite un intérêt considérable. La cause essentielle de cet intérêt est qu'on retrouve chez lui l'intuition des caractères du monde où nous vivons et l'évocation d'une société démocratique égalitaire avec les correspondances que cela implique dans les institutions, les moeurs, les mentalités, dans toute la vie collective et même la vie privée. Tocqueville semble donc redevenir notre contemporain, d'abord par le fait qu'il interroge le sens et la portée de l'idée démocratique, puis, par le fait qu'il prend place dans le panthéon des penseurs politiques modernes et, enfin, par le fait même de la réalité sociale et politique qu'il décrit à partir de la situation exceptionnelle de l'Amérique, laquelle réalité est jugée essentielle à notre situation actuelle.

S'il est un trait caractéristique de notre époque, écrit Daniel Jacques¹, c'est bien l'avènement de la démocratie ainsi que la poursuite de l'idéal qu'incarne ce type de régime politique. L'influence de cet idéal sur notre imaginaire paraît aujourd'hui telle que nous en concluons que la démocratie constitue l'horizon politique, prophétique, voire même historique dans lequel nous sommes encore pris.

C'est de cette influence qu'il nous est donc nécessaire de comprendre la démocratie à travers la pensée d'un homme considéré comme un des fondateurs du libéralisme politique moderne. Nous avons cité Alexis de Tocqueville. Ainsi sommes-nous disposés à le recevoir comme maître à penser

¹JACQUES, Daniel, *Tocqueville et la modernité. La question de l'individualité dans la Démocratie en Amérique*, Québec, Boréal, 1995.

dans cette recherche. A le suivre autant dans ses méditations que dans ses observations, il nous est donc donné d'apprendre à lire la trame complexe et chaotique de la réalité démocratique, de manière à voir que par-delà la diversité, l'ambiguïté et la contradiction que cette réalité comporte, se déploie une logique unique et commune de sens. Notre thèse aura pour objectif de répondre à la question : quel sens Tocqueville donne-t-il à l'idée de démocratie? Sous quelles formes peut-on la percevoir? Afin d'examiner critiqueusement ce sens, nous serons conduits, dans cette recherche, par deux motifs. Le premier motif polarise notre intérêt spécial sur la nature de l'idée démocratique chez Tocqueville afin de mieux distinguer ses effets sur les institutions et la culture politique de son époque. Selon Tocqueville, la démocratie se définit à la fois par la passion pour l'égalité et par l'exigence politique de la liberté. Elle est donc envisageable sous deux aspects. Envisagée sous l'aspect social, la démocratie renvoie à un processus d'égalisation des conditions; considérée sous l'aspect politique, la démocratie renvoie au régime politique défini par la souveraineté du peuple. L'analyse de ces deux aspects nous conduira à établir les fondements sur lesquels repose l'idée de démocratie participative régulée sous le mode fonctionnel de la démocratie représentative. Le deuxième motif surgira même de l'ambiguïté et de la contradiction souvent mentionnées par les commentateurs de Tocqueville. Nous tenterons, malgré ces paradoxes, de circonscrire de la façon la plus précise possible l'idée de démocratie chez Tocqueville.

Ces deux motifs nous aideront à mettre en évidence la grandeur, l'originalité ou l'actualité de la pensée politique et philosophique de Tocqueville en montrant sa thèse selon laquelle l'affirmation d'une marche irrésistible et inévitable de la démocratie vers l'égalisation des conditions est compatible avec la liberté et, constitue par le fait même une loi nécessaire, universelle et providentielle à laquelle tous doivent se soumettre. La découverte de ce caractère "providentiel", "universel" et

“révolutionnaire” de la démocratie à partir de l’expérience américaine fait de Tocqueville un des fondateurs du libéralisme renouvelé. Dans la préface à la *Démocratie en Amérique*, François Furet souligne cette originalité et cette nouveauté de l’analyse toquevillienne du concept de la démocratie lorsqu’il dit que “l’Amérique permet par excellence l’analyse in vivo du principe démocratique à l’oeuvre : des risques qu’il fait courir et des avantages qu’il offre à la liberté”².

Notre travail sera divisé en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous chercherons dans la pensée toquevillienne les concepts qui définissent le mieux la nature de l’idée de démocratie afin d’en établir son intelligibilité. Comprise à la fois dans sa complexité et dans son unité, l’idée de démocratie se laisse saisir à la fois comme étant un état social caractérisé par l’égalisation des conditions, et comme un état politique caractérisé par le dogme de la souveraineté populaire.

Dans le deuxième chapitre, nous montrerons qu’à partir de deux composantes de la démocratie chez Tocqueville, sociale et politique, l’idée de démocratie repose sur les principes fondamentaux d’égalité et de liberté, lesquels principes sont à la base de la participation en démocratie. Ce chapitre analysera en profondeur ces deux principes comme étant les paradigmes directeurs de la démocratie libérale avec un accent particulier sur la distinction nette que fait Tocqueville entre la liberté aristocratique et la liberté démocratique. Ce qui nous amènera à parler de garanties de la liberté démocratique afin d’éviter les risques et les dangers que les deux principes peuvent courir.

Dans le troisième chapitre enfin, nous nous attacherons à étudier le phénomène de la représentation démocratique comme phénomène d’exercice et de fonctionnement de la souveraineté

²TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la Démocratie en Amérique*, vol. I, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, p.13.

populaire. Représentation, souveraineté populaire et démocratie entretiennent, selon Tocqueville, des rapports étroits dans l'exercice du pouvoir. Dans ce chapitre, l'accent sera mis particulièrement sur la Constitution américaine conçue comme un reflet du principe de la séparation des pouvoirs et du rôle de différentes institutions représentatives que sont les partis politiques, la liberté de la presse et des associations.

C'est dans ce cadre défini de l'idée de démocratie chez Tocqueville que nous concluerons en prolongeant notre réflexion sur l'actualité de Tocqueville dans la culture politique moderne en ayant à l'esprit les thèmes tels que : égalité, liberté, citoyenneté, représentation et participation et, en nous demandant si, en abordant ces thèmes, Tocqueville ne s'inscrit pas dans la théorie libérale qui répond aux exigences des sociétés politiques contemporaines?

Chapitre premier La nature de la démocratie chez Alexis de Tocqueville

1.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous nous proposons de définir et d'expliquer le sens de la notion de démocratie dans la pensée politique de Tocqueville. Cette notion tourne autour de deux aspects fondamentaux que nous aurons à explorer. Il s'agit de l'aspect social et politique de la démocratie. Bien que divers, ces deux aspects sont interdépendants et définissent la nature même du concept de démocratie chez Tocqueville.

Selon certains penseurs, le concept de démocratie a donné lieu à beaucoup d'interprétations contradictoires. Ainsi a-t-on pu reprocher à Tocqueville d'avoir confondu les divers sens donnés au terme de démocratie. On a même dit qu'il n'en avait pas lui-même une conception unique et précise. Cette critique est-elle justifiée? Il nous paraît injuste d'imputer à Tocqueville ce qui tient à l'essence même de la démocratie, ou du moins telle qu'il la comprenait. Si Tocqueville se refuse d'identifier la démocratie avec un régime bien défini, c'est qu'elle lui apparaît comme un phénomène complexe et contradictoire dont aucun vocable ne peut rendre compte d'une façon satisfaisante. Si Tocqueville n'a pas distingué les différentes acceptions que comporte le terme "démocratie", il a cherché néanmoins à éliminer certaines des ambiguïtés qui s'attachent à son emploi.

Cependant dans un fragment de l'*Ancien Régime et la Révolution*, on reste perplexe devant l'aveu par Tocqueville de son incapacité à définir le terme lorsqu'il dit que "ce qui jette le plus de confusion dans l'esprit, c'est l'emploi qu'on fait de ces mots: démocratie, institutions démocratiques, gouvernement démocratique. Tant qu'on n'arrivera pas à les définir clairement à s'entendre sur la définition, on vivra dans une confusion d'idées inextricables, au grand avantage

des démagogues et des despotes”³. La suite de ce passage montre que Tocqueville ne sépare pas le sens social de la démocratie de son sens politique. De ce point de vue, il est impossible d’appeler démocratique un régime où le peuple ne prend aucune part aux affaires publiques, même si le gouvernement cherche à se donner l’apparence d’une démocratie. Ainsi Tocqueville propose-t-il de réserver le terme de démocratie à “un gouvernement” où le peuple “en corps”⁴ prend une part plus ou moins grande au gouvernement sur base d’égalité et de liberté.

1.2 Raisons d’une définition de la démocratie chez Tocqueville

Concept de la littérature politique, le terme “démocratie” politique prête à confusion et ses interprétations sont souvent variées et controversées. C’est un terme embarrassant si on le compare à d’autres tels que l’aristocratie, la monarchie, etc. Il cause plus d’ennuis que n’importe quel autre vocable politique courant. Mais il est devenu, selon Tocqueville, un terme confus dans le monde moderne à tel point qu’il mérite d’être précisé aussi clairement que possible. Aujourd’hui, on peut se demander si à force de gratifier ce vocable d’un caractère universellement sacré, il peut signifier tout ce qu’on veut bien lui faire dire ou il finit par ne plus rien signifier. Ce questionnement ouvre la porte à un problème de définition. C’est la première raison qui permet de cerner qualitativement l’analyse. Si sacré soit-il, le mot “démocratie” est devenu dans la seconde moitié du XX^e siècle soit un idéal commun qui rechauffe l’humanité, soit une idéologie qu’il faudrait à tout prix défendre. C’est la raison pour laquelle Tocqueville le traite de “fait providentiel et universel” même si les

³TOCQUEVILLE, Alexis de, *Oeuvres complètes. Tome II. L’Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1953, p.198.

⁴Expression empruntée à Montesquieu qui définit le gouvernement républicain comme celui où le peuple en corps a la souveraine puissance. Cfr. MONTESQUIEU, *De l’esprit des lois*, Tome 1, Livre II, chap. I & II, Paris, GF-Flammarion, 1971, p.133.

discussions et les argumentations en sa faveur ou en sa défaveur, sont nulles.

Dans le langage ordinaire, il est courant d'entendre des propos du genre: "ceci n'est pas démocratique" ou "ici il n'y a pas démocratie". Sans doute, ce jugement se réfère toujours à une définition de la démocratie, à quelque chose que les gens imaginent être une vraie démocratie. Aussi les définitions sont-elles importantes, parce que c'est d'elles que dépend la représentation ou l'idée que l'on a de la démocratie.

La dernière raison est le souci de clarifier ce concept non par son sens étymologique, mais bien plutôt par ce qu'il représente pour nous à travers les aspects qu'il comporte concrètement. La définition étymologique intéressa moins ou pas du tout Tocqueville, qui trouva dans le fait démocratique une réalité complexe, une totalité qui comporte plusieurs aspects. Mais de quelle manière va-t-il la définir, la décrire? Dans une perspective différente de celle de Montesquieu, l'un de ses inspirateurs, qui théorise la démocratie en décrivant les différences entre les types de gouvernement⁵, Tocqueville procède par une analyse comparative et descriptive de deux sociétés, notamment l'aristocratie et la démocratie. Ces deux sociétés ont des traits qui les distinguent et qui les rapprochent. A partir de cette analyse, Tocqueville va décrire de manière originale l'idéal démocratique comme idéal égalitaire dans lequel tous sans distinction de classes, de privilèges, participent aux affaires publiques. Cet idéal constitue, aux yeux de Tocqueville, un ressort de tous les aspects de la démocratie moderne.

⁵ "Dans l'aristocratie, écrit Montesquieu, la souveraine puissance est entre les mains d'un certain nombre de personnes; dans la monarchie, ce pouvoir est entre les mains d'un prince qui l'exerce selon les lois établies; alors que dans la démocratie, c'est tout le peuple en corps qui a le plein pouvoir". Voir le livre III, 1-11 de *l'Esprit des lois*, vol., p.143-153.

1.3 Diverses significations du concept tocquevillien de démocratie

Dans son étude sur *Tocqueville et la nature de la démocratie*⁶, Pierre Manent fait remarquer que les expressions utilisées vaguement par Tocqueville pour décrire la démocratie sont adéquates pour dire ce qui est le propre de la démocratie. Il s'agit des expressions suivantes: "l'état social", "la souveraineté du peuple" et "l'opinion publique". Ces trois expressions définissent le sens du concept tocquevillien de démocratie et méritent bien d'être analysées.

Dans les analyses faites par James Schleifer, le concept tocquevillien de démocratie comporte plusieurs significations en tant que fait, tendance irrésistible, révolution sociale, état social, souveraineté du peuple, réalisation pratique de l'idée de souveraineté populaire, peuple (la totalité, les classes inférieures), mobilité, classes moyennes, égalité des conditions, sentiment de l'égalité⁷. Ces significations, observe Jean-Claude Lamberti, ont des relations entre elles et se ramènent à deux principales orientations: soit un régime politique défini par le gouvernement du peuple caractérisé par la souveraineté de ce peuple, soit un état de la société caractérisée par l'égalité des conditions. Selon Tocqueville, l'expression "égalité des conditions" désigne deux choses. Elle désigne tout d'abord une situation de fait marquée par la disparition des distinctions, rangs et castes qui avaient cours dans l'Ancien Régime. C'est de ce point de vue qu'elle exprime d'abord l'appartenance commune au registre d'une humanité indifférenciée. Dans cette perspective, constate Tocqueville, l'Amérique a une avance sur la France des années 1830. Comme tendance, l'égalité des conditions

⁶MANENT, Pierre, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Julliard, 1982, p.13-28.

⁷SCHEILFER, James, *The making of Tocqueville's Democracy in America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980, cité d'après J.C.LAMBERTI, *Tocqueville et les deux démocraties*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, note 14, p.28.

suggère ensuite le mouvement qui porte les hommes à se ressembler. Ceci ne veut dire qu'elle met fin à la distinction entre riches et pauvres. "Je n'ignore pas, écrit Tocqueville, que chez un grand peuple démocratique, il se rencontre toujours des citoyens très pauvres et des citoyens très riches". Pour Tocqueville, l'égalité des conditions n'empêche pas l'inégalité de fait. S'il en est ainsi, Tocqueville serait-il tenté de céder à la confusion entre l'idéal et le réel? À quoi lui sert-il de parler d'une égalité des conditions que la réalité ne cesse de démentir? Pour lui, la démocratie représente non pas un état social réel, mais la perception égalitaire du rapport social, normalement hiérarchique, par les acteurs de ce rapport. Pour être dans la tête, l'égalité n'en est pas dans la réalité. Ce que Tocqueville décrit, c'est une société autorisant une grande mobilité sociale des conditions, une société où chacun peut aspirer à la richesse, l'atteindre et la perdre successivement. En fait l'égalité des conditions appelle l'égalité des chances, laquelle peut coexister avec une inégalité réelle des fortunes. C'est cette égalité des chances que Marcel Gauchet décrit comme "une dimension que concrétise la mobilité des sociétés démocratiques où tout le monde peut prétendre à toutes les places"⁸.

Chez Manent comme chez Schleifer, en passant par Lamberti, il y a donc, selon Tocqueville, une définition à la fois sociale et politique de la démocratie. Vue de cette manière, la description sociale attira davantage l'attention de Tocqueville; c'est pourquoi la deuxième signification ne devient que la conséquence de la première.

1.3.1. Signification sociale

Dans son "Introduction" à *De la démocratie en Amérique*, Tocqueville met de l'avant la thèse de l'égalisation des conditions comme trait dominant de la démocratie américaine. C'est pourquoi il écrit que "parmi les objets nouveaux qui, pendant mon séjour aux États-Unis, ont attiré

⁸GAUCHET, Marcel, "Tocqueville et nous", dans *Libre 80-7*, Paris, Payot, p.84-85.

mon attention, aucun n'a plus vivement frappé mes regards que l'égalité des conditions"⁹. A partir de ce qu'il observe aux Etats-Unis, Tocqueville parvient à penser la société démocratique dans la mesure où celle-ci est aiguillée par les conditions qui s'égalisent. Ainsi le terme démocratie désigne-t-il la société du point de vue social, comme un système en harmonie, comme un état social. Dans le chapitre trois de *De la démocratie en Amérique*, intitulé "De l'état social des Anglo-Américains", Tocqueville examine les institutions politiques de cet état ainsi que ses conséquences politiques qui, ensemble, forment l'alternative. Il conçoit donc la démocratie comme un fait social caractérisé par l'égalité, tant celle-ci est le principe générateur qui, "au-delà des moeurs politiques et de lois", étend son empire à "la société civile" et au "gouvernement". C'est le fait générateur dont "chaque fait particulier semblait descendre".

A y regarder de près, Tocqueville semble séduit par l'action de ce fait, d'autant plus que "le développement graduel de l'égalité des conditions est donc un fait providentiel, dont les principaux caractères d'universalité et de durabilité échappent chaque jour à la puissance humaine, à tous les événements, comme à tous les hommes servant à son développement"¹⁰.

En parlant de "développement graduel et progressif de l'égalité", Tocqueville nous fait penser à une idée de genèse, au discours de la science biologique, lesquels sont à la fois le passé et l'avenir de l'histoire humaine. La question est de savoir si la connaissance des conditions de ce développement conduira à la découverte de son sens. La forme visible de ce développement en révèle-t-elle le sens? Il faut qu'il y ait un rapport entre la démocratie manifeste, c'est-à-dire en

⁹TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, vol.1, Paris, GF.Flammarion, 1981, p.57.

¹⁰Ibid., p.60-61.

développement, et la démocratie développée parvenue à un état d'équilibre. L'idée ici est celle d'un développement finalisé, pour lequel Tocqueville soutient qu' "il est impossible de comprendre que l'égalité ne finisse pas par pénétrer dans le monde politique, comme ailleurs. On ne saurait concevoir les hommes éternellement inégaux entre eux sur un seul point, égaux sur les autres; ils arriveront donc, dans un temps donné, à l'être sur tous"¹¹. De ces intuitions, on comprend que les rangs se confondent, les barrières élevées entre les hommes s'abaissent, les domaines se divisent, le pouvoir se partage, les lumières se répandent, les intelligences s'égalisent.

Une autre idée pour décrire cet état social est que cet état vient de Dieu. Comme l'exprime Tocqueville, "vouloir arrêter la démocratie paraîtrait alors lutter contre Dieu même et il ne reste aux nations qu'à s'accommoder de l'état social que leur impose la Providence"¹². Loin d'être surnaturelle, cette providence exprime l'immanence du processus politique. L'égalité est en quelque sorte la version de la Providence dans l'ordre politique moderne, elle singularise les siècles démocratiques, même si, pour Tocqueville, "le goût ou l'idée de la liberté n'ont commencé à naître et à se développer qu'au moment où les conditions commençaient à s'égaliser"¹³. C'est autant dire que l'égalité était donc un fait plus ancien, alors que la liberté était encore une chose nouvelle. Celle-là avait déjà créé des opinions, des usages, des lois qui lui étaient propres, tandis que celle-ci se produisait seule, et pour la première fois, au grand jour. Autrement dit, la seconde était encore dans les idées et dans les goûts, quand la première avait déjà pénétré dans les habitudes, s'était

¹¹Ibid., p.115.

¹²Ibid., p.60-61.

¹³Ibid., vol. 2, p.122.

emparée des moeurs, et avait donné un tour particulier aux moindres actions de la vie¹⁴. Et Tocqueville de se demander: “Comment s’étonner si les hommes de nos jours préfèrent l’une à l’autre?”¹⁵. Les raisons de cette préférence sont justifiées en ces termes: “Si un peuple parvenait à détruire ou à diminuer dans son sein l’égalité qui y règne, il n’y arriverait que par de longs et pénibles efforts; il faudrait qu’il modifiât son état social, abolît ses lois, renouvelât ses idées, changeât ses habitudes, altérât ses moeurs”¹⁶. En fait, pour Tocqueville, il ne faut même pas chercher les raisons, parce que l’égalité relève de la nature et non de la raison. Les hommes des temps démocratiques s’y attachent fermement, laissent tout pour s’en approprier et lui montrent un amour plus ardent et plus durable que la liberté, puisqu’elle est un bien précieux qui dure, le seul bien digne d’envie.

Pour situer le sens du projet de Tocqueville et cerner l’appréciation précise qu’il fait de la dialectique de l’égalité et de la liberté qui traverse l’histoire des sociétés aristocratiques et démocratiques; il convient de prendre à la lettre cette référence à la Providence, qui fait partie de la grille de lecture de *De la démocratie en Amérique*. A ce sujet Tocqueville note: “Je m’efforce de pénétrer ce point de vue de Dieu, et c’est de là que je cherche à comprendre et à juger les choses humaines”. Il s’agit ici d’une évaluation du phénomène aussi politique et social qu’est la démocratie à partir du point de vue de l’Être tout puissant et éternel, dont l’oeil enveloppe nécessairement l’ensemble des choses, et, voit distinctement, bien qu’à la fois, tout le genre humain et chaque homme. Aussi, précise-t-il, “il n’est pas nécessaire que Dieu parle lui-même pour que nous

¹⁴Ibid.,

¹⁵Ibid.,

¹⁶TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la Démocratie en Amérique*, vol.2, Paris, GF-Flammarion, 1981, deuxième partie “Chap.1 Pourquoi les peuples démocratiques montrent un amour plus ardent et plus durable pour l’égalité que pour la liberté”, p.119-123.

découvrons des signes certains de sa volonté; il suffit d'examiner quelle est la marche habituelle et la tendance continue des éléments; je sais, sans que le créateur élève la voix, que les astres suivent dans l'espace les courbes que son doigt a tracées, si de longues observations et des méditations sincères amenaient les hommes de nos jours à reconnaître que le développement graduel et progressif de l'égalité est à la fois le passé et l'avenir de leur histoire, cette seule découverte donnerait à ce développement le caractère sacré de la volonté du souverain maître; vouloir arrêter la démocratie paraît alors lutter contre Dieu même et il ne resterait aux nations qu'à s'accomoder de l'état que leur impose la Providence"¹⁷.

Cette référence à la Providence articule le projet scientifique de Tocqueville, autour d'une pensée au centre de laquelle l'idée que l'histoire humaine est la réalisation d'un projet ou d'un plan divin. Cela s'explique du fait qu'il y a dans la conception tocquevillienne de la démocratie une distinction entre ce qui dépend de l'homme : l'aspect politique, et ce qui ne dépend pas de lui : l'aspect social ou égalisation des conditions. Le providentialisme concerne la démocratie entendue comme mouvement d'égalisation des conditions, tandis que l'aspect politique de la démocratie ouvre un espace à l'exercice de la liberté humaine.

Même s'il arrive à Tocqueville de définir la démocratie en précisant que son "sens est intimement lié à l'idée de liberté politique, il convient de remarquer que la démocratie est d'abord et avant tout un état de la société et non un système politique. Cet état social privilégie donc le bien-être matériel plutôt que l'activité intellectuelle, des habitudes paisibles plutôt que des vertus

¹⁷*De la Démocratie en Amérique*, vol.I, Paris, Gallimard, 1961, p.4-5.

héroïques, la sécurité plutôt que la gloire, l'uniformité plutôt que les différences un état social¹⁸. La démocratie ainsi comprise n'est pas la liberté, mais l'égalité avec toutes ses conséquences à la fois avantageuses et désavantageuses. Cette égalité "est moins élevée peut-être, mais elle est plus juste"¹⁹. C'est la raison pour laquelle elle donne à la démocratie un tableau ambivalent et confus, où se juxtaposent l'atomisation du corps social, le repli sur la sphère du privé, l'appétit pour les biens matériels qui porte à désertir le domaine public: c'est l'avènement du consommateur plus que du citoyen.

A partir de cette pensée, il est possible, pour nous, de définir le problème central que Tocqueville se pose: Comment faire que cet état social égalitaire ne s'instaure pas aux dépens de la liberté?

Pour clarifier ce tableau, Tocqueville part donc des données que lui fournissent les sociétés américaines dont il peint les traits généraux.. Vers les années 1830, la société américaine ne correspondait pas véritablement au modèle démocratique d'un corps social composé d'individus que la disparition progressive des distinctions de classes et l'uniformisation des conditions de vie ont rendus semblables et égaux.

A priori, on peut penser que la démocratie est le type du régime politique qui correspond le plus logiquement à un état social égalitaire. N'est-il pas normal, en effet, que dans une société où ne subsistent plus de différences essentielles de conditions, la souveraineté soit détenue par l'ensemble des citoyens? Cette question nous amène donc au deuxième sens, cette fois politique, du concept

¹⁸L'état social tocquevillien fait penser au concept général de la nation chez Montesquieu. Cfr. *L'esprit des lois*, livre XIX, chap.4 & 5.

¹⁹Ibid., p.401.

tocquevillien de démocratie, notamment la souveraineté du peuple.

1.3.2. Signification politique

Le deuxième sens qu'on peut donner au concept tocquevillien de démocratie est celui de la souveraineté du peuple. Tocqueville s'y attarde dans la deuxième partie de *De la Démocratie en Amérique, vol.*, chapitre 1: "Comment on peut dire rigoureusement qu'aux États-Unis c'est le peuple qui gouverne?"²⁰. Pour saisir ce sens, nous nous référons à deux paradigmes, "souveraineté et démocratie" qui sont, selon Tocqueville, deux mots parfaitement corrélatifs; l'un présente l'idée théorique, l'autre sa réalisation pratique"²¹. Au sens politique, le terme "démocratie" désigne donc la souveraineté populaire, dans son principe et sa parfaite actualisation. Dans cette perspective, rencherit Tocqueville, "...les Anglo-Américains ont été assez heureux pour échapper au pouvoir absolu. Les circonstances, l'origine, les lumières et surtout les mœurs, leur ont permis de fonder et de maintenir la souveraineté du peuple"²². Ce qui fait dire à Pierre Manent que " décrire la démocratie en Amérique, ce n'est donc pas seulement décrire l'égalité des conditions, c'est décrire aussi la souveraineté du peuple dont l'égalité des conditions est la base"²³. Que signifie au juste cette souveraineté du peuple selon Tocqueville?

"Lorsqu'on veut parler des lois politiques des États-Unis, dit Tocqueville, c'est toujours par

²⁰Ibid., p.255.

²¹TOCQUEVILLE, Alexis de, *Inédits Yale*, CV, h, cahier 5, 7-8, cité d'après J.C LAMBERTI dans *Tocqueville et les deux démocraties*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, p.30.

²²TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la Démocratie en Amérique*, vol.1, Paris, GF-Flammarion, 1981, p.116.

²³MANENT, Pierre, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Julliard, 1982, p.16.

le dogme de la souveraineté du peuple qu'il faut commencer [...] Le principe de la souveraineté du peuple qui se trouve toujours plus ou moins au fond de presque toutes les institutions humaines y demeure d'ordinaire comme enseveli [...], il n'est point caché ou stérile comme chez certaines nations; il est reconnu par les moeurs, c'est-à-dire tout l'état moral et intellectuel d'un peuple, proclamé par les lois en tant qu'une des causes principales du maintien de la démocratie et une des garanties de la liberté²⁴ il s'étend avec liberté et atteint sans obstacles ses dernières conséquences [...]. Il devint la loi des lois"²⁵.

Comme souveraineté et démocratie sont des termes analogues. La souveraineté est le droit de faire les lois et, la démocratie donne ce droit au peuple. Il s'agit d'une définition classique de la souveraineté à laquelle Tocqueville se réfère ici, on ne peut en douter. On n'est pas loin de l'idée de G. Mairet qui souligne que penser la politique, ce sera penser la souveraineté²⁶. A se référer aux grands doctrinaires de la souveraineté du peuple, Jean Bodin fut le premier à définir clairement la notion de souveraineté et à en faire le principe caractéristique de l'État²⁷. Absolue, perpétuelle et sans partage, la souveraineté n'est limitée que par le respect de la propriété privée et par le respect de la domination du mâle. Mise de l'avant par Bodin, cette perspective avait été explorée par Thomas Hobbes qui conçoit la souveraineté comme absolue et sans partage, et la personnifie par la

²⁴TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la Démocratie en Amérique*, vol.I, Paris, GF.-Flammarion, 1981, p.391-392.

²⁵Ibid., p.117-118.

²⁶MAIRET, Gerard, dans *Dictionnaire des oeuvres politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p.164.

²⁷BODIN, Jean, *Les six livres de la république*, tome I, Paris, Fayard, 1986, p.179-180.

personnalité du Léviathan seul législateur et juge suprême²⁸. Pour Tocqueville en effet, c'est le contraire car le principe de la souveraineté du peuple, dit-il, s'est dégagé de toutes les fictions dont on a pris soin de l'environner ailleurs; on le voit se revêtir de toutes les formes, suivant la nécessité des cas. "Tantôt le peuple en corps fait les lois comme à Athènes; tantôt des députés, que le vote universel a créés, le représentent et agissent en son nom sous sa surveillance presque immédiate"²⁹. A la lumière des écrits de Benjamin Constant, Tocqueville apporte deux compléments aux conceptions bodine et hobbesienne de la souveraineté en précisant sa non-absoluité. Selon Benjamin Constant, "lorsqu'on établit que la souveraineté du peuple est illimitée, on crée et l'on jette au hasard dans la société humaine un degré de pouvoir trop grand par lui-même, et qui est un mal, en quelques mains qu'on le place[...] Il est certain que dans une société fondée sur la souveraineté du peuple, il n'appartient à aucun individu, à aucune classe, de soumettre le reste à sa volonté particulière; mais il est faux que la société tout entière possède sur ses membres une souveraineté sans bornes"³⁰. C'est contre l'idéologie contractualiste que Benjamin Constant justifie son point de vue. En effet, cette idéologie présuppose une communauté de volonté à la constitution de la société et contre la conception rousseauiste du contrat social comme "droit sacré", qui sert de base à tous les autres, par le fait que, tout n'est pas négociable, qu'il existe une extériorité de la liberté individuelle au contrat social et des droits privés (ou civils) qui échappent à la sphère publique. Ceci constitue donc la trame libérale qui sous-tend toute la conception de Benjamin Constant : il y a des droits subjectifs

²⁸HOBBS, Thomas, *Léviathan*, Paris, Sirey, 1971, p.208.

²⁹TOCQUEVILLE, Alexis de, *op.cit.*, tome 1, GF-Flammarion, p.119.

³⁰CONSTANT, Benjamin, *De la liberté chez les modernes*, Paris, Le Livre de poche, coll. "Pluriel", 1980, p.270-271.

qu'aucun pouvoir, fût-il populaire, ne peut bafouer. Tocqueville reconnaît ce même principe, mais affirme, par contre, la suprématie de la liberté politique sur les libertés individuelles et la limitation de la souveraineté, car, dit-il, la subordination de la politique à la justice a peu d'importance alors que la liberté politique est le bien suprême³¹. C'est dans cette perspective que l'auteur *de la Démocratie en Amérique*, en se distançant de Bodin et de Hobbes, se rapproche de Benjamin Constant en pensant qu'il est impossible que le peuple en corps détienne un pouvoir absolu dans un régime démocratique représentatif. Ceci constitue la conséquence de l'état social démocratique, car tirer les conséquences politiques de cet état, c'est être soumis à une alternative: celle d'échapper au pouvoir absolu et de maintenir la souveraineté du peuple³².

C'est pour éviter la tyrannie et le despotisme de la souveraineté ou de la majorité que Tocqueville la fait agir par les représentants lorsqu'il faut traiter les affaires d'intérêt général de la nation. "... Qu'est-ce qu'une majorité prise collectivement? Sinon un individu qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contradictoires à un autre individu qu'on nomme la minorité"³³. Tocqueville regarde comme "impie et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement la majorité d'un peuple a le droit de tout faire, et juge important de placer dans les volontés de la majorité l'origine de tous les pouvoirs. Il existe une loi générale qui a été faite ou du moins adoptée par la majorité des hommes. Cette loi, c'est la justice: la justice forme donc la borne du droit de chaque peuple... Quand je refuse d'obéir à une loi injuste, je ne dénie point à la majorité le droit de

³¹ Cfr. Jean-Claude LAMBERTI, *Tocqueville et les deux démocraties*, p.47.

³² TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, vol.1, GF-Flammarion, p.116.

³³ Ibid., p.349.

commander; j'en appelle seulement de la souveraineté du peuple à la souveraineté du genre humain"³⁴.

Dans cette perspective, la justice est comprise comme le respect, la sauvegarde des droits de l'homme. C'est par elle que Tocqueville s'efforce donc de garantir les droits de minorité. Il ne renie pas la volonté suprême d'une nation, il l'accepte, la déclare légitime et acceptable, mais sous trois réserves. La première consiste en ce que la pouvoir judiciaire demeure hors de l'atteinte des deux autres pouvoirs. La deuxième met de l'avant l'idée selon laquelle le pouvoir législatif doit être composé de telle façon qu'il représente la majorité sans être esclave de ses passions. La troisième réserve est celle du pouvoir exécutif qui possède une force qui lui est particulière³⁵.

Cependant, un désaccord existe entre les idées politiques de Tocqueville et sa conception de la souveraineté: celles-là penchent naturellement vers une monarchie héréditaire, libérée du favoritisme qui la corrompait, tandis que celle-ci se confond avec un pouvoir législatif qui doit être exercé par les représentants directs de la nation, sans aucun inconvénient avec le pouvoir exécutif partagé entre le souverain et ses ministres³⁶. Pour aller plus loin, Tocqueville établit la différence entre la France et l'Amérique quant à la réalisation pratique de la souveraineté. En France, l'absence de niveaux intermédiaires de vie publique conduit les théoriciens de la souveraineté à opposer l'origine populaire du pouvoir souverain et de son exercice; tandis qu'en Amérique, la multiplication des collectivités locales et la hiérarchie des règles de droit, toutes les deux subordonnées à la Constitution, permet d'affirmer la souveraineté populaire et d'aménager diverses formes de

³⁴Ibid., p.348.

³⁵Cfr. CONSTANT, Benjamin, *op.cit.*, p.9 et suiv.

³⁶MARCEL, Pierre, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville*, Paris, Félix Alcan, 1910, p.202.

participation à la vie publique d'exercice de la souveraineté. Parmi ces diverses formes de hiérarchie, la commune, le jury, les associations politiques sont les grandes écoles pour l'éducation à la démocratie et à la souveraineté qui permettent de gouverner le peuple. Perçues comme l'expression de la démocratie représentative, comme nous le verrons, elles limitent par conséquent la tyrannie de la majorité en faisant participer celle-ci à la composition des lois. L'application de ces lois à l'endroit de tous et particulièrement à l'endroit des agents du pouvoir exécutif est sans doute le signe que le "peuple règne sur le monde politique américain comme Dieu sur l'univers".

1.3.3. Démocratie définie comme opinion publique

Dans une société démocratique, où les hommes se disent et se sentent égaux, l'autorité n'appartient ni à une autorité supérieure et extérieure à l'humanité, ni à une classe particulière. La véritable autorité qui définit une société démocratique, c'est l'opinion publique que Tocqueville qualifie d'une puissance singulière dont les nations aristocratiques ne pouvaient même pas concevoir l'idée. Principe générateur de la démocratie, l'opinion publique est le moyen par lequel la démocratie règne sur le monde politique de manière continue et durable.

Dans une société démocratique, les hommes sont égaux et semblables, et chacun a le droit et la possibilité d'établir lui-même ses opinions. Nul ne peut prétendre détenir exclusivement l'autorité; celle-ci appartient, par contre, à l'opinion publique, en tant qu'elle est le tribunal des idées en démocratie. Elle a un correspondant sur le plan politique, qui est la souveraineté de la majorité, puissance ultime en fait et en droit de l'Etat démocratique. Dans cette perspective, l'opinion publique et la souveraineté du peuple sont deux principes parallèles qui découlent du fait fondamental de l'égalité. La première remplace la classe aristocratique tandis que la deuxième, dans une société démocratique, remplace les notables.

Cette suprématie de l'opinion publique est, selon Tocqueville, grosse de dangers entre autres le despotisme, la chasse aux sorcières, la médiocrité et la vulgarité intellectuelles, etc. C'est à ce propos que Tocqueville écrit ce qui suit: "Je vois clairement dans l'égalité deux tendances: l'une qui porte l'esprit de chaque homme vers des pensées nouvelles, et l'autre qui le réduirait volontiers à ne plus penser. Et j'aperçois comment, sous l'empire de certaines lois, la démocratie éteindrait la liberté intellectuelle que l'état social démocratique favorise, de telle sorte qu'après avoir brisé toutes les entraves que lui imposaient jadis des classes ou des hommes, l'esprit humain s'enchaînerait étroitement aux volontés générales du grand nombre"³⁷.

Quand il n'y a que des hommes égaux et semblables, quand les castes et les hiérarchies ont été abolies, les hommes peuvent penser librement et par eux mêmes; seule l'opinion publique peut servir de tribunal naturel. L'influence de l'opinion publique est comparable à l'influence de l'état social dans la mesure où les deux influences passent par dessus les différences d'institutions politiques. . Tocqueville note cependant qu' "au-dessus de l'un comme au-dessus de l'autre se tient un pouvoir dirigeant, celui de l'opinion publique"³⁸.

Le pouvoir de l'opinion publique est une forme non réglée, sauvage, mais effective de la souveraineté: De par sa nature, ce principe essentiellement républicain conjoint les caractéristiques de l'état social et celles de la souveraineté du peuple. Ainsi donc, la démocratie ne peut être définie que comme expression synthétique de ce qui est social et de ce qui est politique ou public.

1.4 Diversité et unité du concept tocquevillien de démocratie

³⁷TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, vol.II, Paris, GF-Flammarion, 1981, p.18-19.

³⁸TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la Démocratie en Amérique*, tome I, Paris, Gallimard, 1961, p.126.

Dans l'Introduction de *De la Démocratie en Amérique*, Tocqueville veut assigner au concept de démocratie une vue d'ensemble et invite à regarder la pensée mère qui enchaîne toutes ses parties. La diversité des objets traités était grande à tel point qu'il ne faut pas opposer un fait isolé à l'ensemble des faits. Celui qui détachera une idée à l'ensemble des idées, y réussira sans peine³⁹.

Cet avertissement laisse à entendre que la démocratie bien qu'elle soit un sujet immense, une réalité complexe, constitue un tout, un ensemble de faits unique dans lequel tout se tient. Cette démocratie peut alors se représenter comme une sorte d'édifice, dont les fondations sont constituées par l'état social égalitaire; les murs par la souveraineté du peuple; et le toit par l'opinion publique. On est ici très proche de l'idée exprimée par Claude Lefort lorsqu'il écrit: "Tocqueville explore le tissu social dans son détail, sans craindre de lui trouver des propriétés contraires. J'oserais dire qu'il pratique des coupes dans le tissu et recherche en chacune de ses parties les potentialités qu'elle recèle, cela en sachant que dans la réalité, tout se tient"⁴⁰.

Si le sujet que Tocqueville décrit est immense, si l'analyse qu'il fait se présente sous des sens divers, il demeure cependant qu'il s'agit là d'un même et unique fait dont les aspects restent interdépendants. Analysant les "principes et les limites de la démocratie libérale", C.B. Macpherson constate lui aussi l'interdépendance nécessaire des caractéristiques sociologiques et strictement politiques de la démocratie⁴¹. C'est là peut-être l'un des mobiles de l'enquête tocquevillienne sur le concept de démocratie, laquelle enquête sous-tend deux acceptions logiquement solidaires. Comme

³⁹TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, vol.I, GF.-Flammarion, p.71.

⁴⁰LEFORT, Claude, *Ecrire à l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p.71.

⁴¹MACPHERSON, C.B., *Principes et limites de la démocratie libérale*, Ed.Boréal Express & La Découverte, 1985, p.6-7.

l'explique Raymond Aron, "il n'y a pas de différence essentielle de condition entre les membres de la collectivité, il est normal que la souveraineté soit détenue par l'ensemble des individus". Entre ces aspects qui déterminent la nature du concept toquevillien de démocratie, il y a une relation teintée d'opposition et de réciprocité. C'est dire que le sens social et le sens politique qui décrivent la démocratie laissent voir dans celle-ci une opposition d'aspects complémentaires. Autrement dit, la compréhension du concept toquevillien de démocratie se fait dans un tout, c'est-à-dire que ce concept est vu comme une unité qui dégage oppositions et ambivalences, et dont les divers sens interagissent entre eux.

Si, selon Tocqueville, la démocratie se conçoit à la fois comme un fait unique et divers envisagé sous deux aspects, notamment l'état social, la souveraineté du peuple ou l'opinion de la majorité, certains commentateurs renvoient à l'un ou à l'autre de ces aspects, ou aux deux à la fois. Mais quant à nous, la souveraineté du peuple et la participation de ce peuple à son propre gouvernement ne peut se concevoir sans l'égalité sociale sur laquelle cette participation se fonde. Pour éviter le décalage entre l'idéal et le réel de l'égalisation des conditions, Tocqueville conviera, comme nous le verrons, les citoyens à l'égalité juridique, laquelle égalité permettra la participation de tous aux décisions d'intérêt général par le suffrage universel. Celui-ci est dès lors indispensable pour instituer l'égalité juridique. C'est dire que la définition sociale de la démocratie ne peut pas se concevoir en dehors d'une définition politique qui serait loin de la liberté politique, seul remède préconisé par Tocqueville pour combattre les maux que l'égalité peut produire notamment la tyrannie de la majorité, le despotisme démocratique, le joug de l'opinion publique et la technocratie juridique préjudiciable aux libertés individuelles, celles des individus et des minorités.

L'ambivalence du concept toquevillien de démocratie, la diversité que ce concept comporte,

et les relations qui existent entre les trois sens du même concept ont été soulignées par un bon nombre d'auteurs et de commentateurs de Tocqueville. Dans la foulée de ceux déjà cités plus haut, Antoine Leca indique que " tous ces sens sont étroitement liés et renvoient à deux ordres de définition"⁴². René Rémond voit , quant à lui, dans la démocratie, pensée par Tocqueville, "autant le fait social que politique; et singulièrement la tendance irrésistible à l'égalisation des conditions de vie"⁴³. Alors que Pierre Manent pousse de l'avant la thèse de l'unification du sens de la démocratie dans ses différentes expressions: "Tocqueville s'efforce, écrit-il, de viser une même chose en désignant successivement l'état social, puis la souveraineté du peuple, enfin l'opinion publique comme le principe générateur des moeurs et des lois de la démocratie américaine"⁴⁴.

Pour Manent, les expressions diverses utilisées pour définir la démocratie ont un ressort commun et les modalités du même principe, et peuvent résumer les trois sens de la démocratie comme suit:

"L'État social démocratique, c'est l'égalité des conditions, c'est-à-dire l'absence d'aristocratie de naissance, plus généralement l'absence ou au moins la grande faiblesse des influences individuelles. Le dogme de la souveraineté du peuple se formulera de la manière suivante: Chaque individu forme une portion égale du souverain et participe également au gouvernement de l'État. Chaque individu est donc censé aussi éclairé, aussi vertueux, aussi fort qu'aucun autre de ses semblables... Il obéit à la société parce que l'union avec ses semblables lui paraît utile. C'est ce dogme qui informe quotidiennement la pression de l'opinion publique qui "règne" sur la société américaine"⁴⁵.

⁴²LECA, Antoine, *Lecture critique d'Alexis de Tocqueville*, Paris, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1988, p.577.

⁴³REMOND, René, "Tocqueville et la Démocratie en Amérique", *Livre du centenaire 1859-1959*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1960, p.184.

⁴⁴MANENT, Pierre, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, p.21.

⁴⁵Ibid.,

C'est pourquoi, il ne faut point s'attacher à la forme représentative par laquelle s'exprime la volonté du peuple. Les "représentants" du peuple américain n'ont pour ainsi aucune latitude, parce que, écrit Tocqueville, "c'est réellement le peuple qui dirige, et, quoique la forme du gouvernement soit représentative, il est évident que les opinions, les préjugés, les intérêts et même les passions du peuple ne peuvent trouver d'obstacles durables qui les empêchent de se produire dans la direction journalière de la société"⁴⁶.

Parlant aussi de la diversité et de l'ambiguïté permanente du concept tocquevillien de démocratie, François Furet fait remarquer aussi que l'emploi du mot démocratie, comme substitut approximatif de celui d'égalité, mais d'une acception plus vaste encore, entraîne Tocqueville à des usages sémantiques divers du même mot, notamment en ce qu'ils ne séparent pas le domaine social du domaine politique⁴⁷. Pour sa part, Laurence Guellec fait voir que "Tocqueville est trop préoccupé par l'ambivalence du fait démocratique pour être rassurant de la démocratie de l'avenir"⁴⁸. De cette ambivalence sémantique, on déduira sans artifices qu'une démocratie est menacée du pire dès lors qu'à l'égalité des conditions ne correspond plus, chez elle, un régime de liberté politique. C'est peut-être cette perversion du système démocratique que Tocqueville cherche à prévenir en décrivant le modèle américain. A la lecture de ces différentes significations qu'il assigne à la démocratie, Tocqueville n'aurait-il pas eu de terme précis pour déterminer la nature exacte de ce concept? Comment les auteurs ont-ils interprété la pensée de Tocqueville sur ce "sujet immense" et

⁴⁶TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, vol.I, GF-Flammarion, p.177.

⁴⁷TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la Démocratie en Amérique*, vol.II, Biographie, Préface et Bibliographie par François Furet, Paris, GF-Flammarion, 1981, p.30.

⁴⁸GUELLEC, Laurence, *L'apprentissage de la liberté*, Paris, Michalon, 1996, p.12.

“complexe”?

D’après Pierre Manent, Tocqueville n’a pas voulu disjoindre les aspects caractérisant la démocratie. Sciemment, il a réuni, au lieu de séparer, ce qui est social et ce qui est politique pour en faire une seule et même chose dans sa pensée. Le recours à des expressions vagues n’est qu’une manière de décrire adéquatement ce qui est le propre de la démocratie, où le politique découle du social.

De son côté, Jean Claude Lamberti voit dans le concept tocquevillien de la démocratie une ambivalence, une ambiguïté: ce concept renvoie à des réalités politiquement différentes selon les sociétés décrites, à savoir la française et l’américaine. Cette ambiguïté est justifiée, car, ajoute Lamberti, le vocabulaire de Tocqueville sur le sujet n’est pas précis rien qu’à voir l’usage des termes “Démocratie” et “Révolution”, mais cette ambivalence du vocabulaire montre comment ces notions anciennes avaient changé de sens. C’est avec la démocratie américaine qu’apparaît la première démocratie moderne différente de celle définie par les Anciens. La démocratie moderne décrite par Tocqueville est représentative dans ses structures fédérales et locales; autant que dans la diversité des opinions et des intérêts représentés par le culte de la Constitution⁴⁹.

Pour Pierre Gibert, la difficulté de donner une définition aussi définitive que brève tient en gros à la lecture de l’histoire du concept qu’il faut comprendre à travers les grands ouvrages de Tocqueville: *l’Ancien Régime et la Révolution (1856)* pour le passé de la France, les *Souvenirs de la Révolution de 1848* et, évidemment, *De la Démocratie en Amérique (1835 et 1840)* qui rendait le phénomène déjà présent aux yeux d’observateurs d’un pays où elle n’était pas encore visible.

⁴⁹LAMBERTI, Jean-Claude, “Ambivalence de la démocratie”, dans *Tocqueville et les deux démocraties*, p.14, 301-313.

Explorer l'histoire de ce concept, c'est faire la lecture d'une histoire ancienne comme l'est celle de l'Europe caractérisée par l'aristocratie où l'autorité seule structure la société excluant le peuple dont elle se dit garantir l'existence, ou d'une histoire qu'on pourrait dire contemporaine comme l'est celle de l'Amérique caractérisée par "le développement graduel et progressif de l'égalité", par le rapport structurel entre l'autorité et la société, permettant à tous et à chacun, au-delà des différences héréditaires et des inégalités de fortune, d'atteindre à un bien-être commun et de concourir aux affaires publiques. Ainsi le projet de définir le concept toquevillien de démocratie ne peut, selon Pierre Gibert, se lire et se comprendre que dans la lecture de cette histoire tendue entre l'aristocratie et la démocratie⁵⁰.

Malgré leurs diverses opinions, les auteurs ci-haut cités s'accordent à dire qu'il y a unité de sens dans l'usage du concept toquevillien de démocratie.

⁵⁰TOCQUEVILLE, Alexis de, *Egalité sociale et liberté politique*. Une introduction à l'oeuvre de Tocqueville. Textes choisis et présentés par Pierre Gibert. Préface de René Rémond, Paris, Aubier-Montaigne, 1977, p.7, 16. C'est dans cette histoire que l'auteur nous invite à poursuivre notre lecture pour comprendre ce que Tocqueville entend par le terme de démocratie.

1.5 Conclusion

Ce chapitre a consisté à définir le concept tocquevillien de démocratie. Malgré la place centrale que ce concept occupe dans la pensée et l'oeuvre de Tocqueville, il a jeté cependant plus de confusion autant chez les commentateurs de Tocqueville que chez Tocqueville lui-même. Cette confusion ne nous a pas empêché de définir le concept autour de deux significations fondamentales: la démocratie signifierait chez Tocqueville, soit un état de société caractérisé par l'égalité des conditions dans la société, soit un régime politique défini par le gouvernement du peuple soutenu par l'opinion publique. Ces caractéristiques ne singularisent ni ne particularisent pas seulement la société américaine, elles peuvent s'universaliser et s'étendre à toutes les sociétés se voulant démocratiques. "La question que j'ai soulevée, écrit Tocqueville, n'intéresse pas seulement les États-Unis, mais le monde entier, non pas une nation, mais tous les hommes qui veulent marcher rapidement vers la démocratie". Les États-Unis ont offert à Tocqueville un laboratoire conceptuel et un exemple d'une expérience de la démocratie, pensée dans ses trois divers sens qui sont, selon son expression, les principes générateurs d'une pensée mère. Cette démocratie est présentée comme un tout composé de ses différentes parties, à savoir la partie sociale et la partie politique ou publique. Elle est à l'oeuvre moyennant la participation de tous et de chacun au développement graduel et progressif de l'égalité des conditions et de la liberté. Ces deux derniers paradigmes sont des principes générateurs et complémentaires qui sont l'origine de la démocratie dans sa perspective à la fois participative et représentative.

Chapitre deuxième Démocratie et participation: principes fondamentaux

2.1 Introduction

Dans ce deuxième chapitre, notre objectif sera de montrer que, sur le plan social aussi bien que politique, un gouvernement adapté à une société “égalitaire” est un gouvernement démocratique dans lequel l’ensemble du corps est souverain et participe librement à l’exercice de l’autorité et au choix des gouvernants. Aussi répondrons-nous à la question qui sera le fil conducteur de ce chapitre: Dans quel sens les principes générateurs de la démocratie, notamment l’égalité et la liberté, sont-ils à la base de la participation en démocratie? Car qui dit démocratie, dit participation. Or Tocqueville est celui qui favorise cette notion de participation comme notion distinctive de la démocratie moderne. Donc il nous faudra préciser le sens de cette notion d’abord et, ensuite en donner ses principes.

2.2 La notion de participation en démocratie

Un des aspects par lequel les démocraties se distinguent les unes des autres est le type de participation des citoyens. Tocqueville a défini très justement ce type de participation démocratique à partir de l’expérience américaine qui lui a offert un meilleur exemple: “Je conçois, écrit -il, une société où tous, regardant la loi comme leur ouvrage, l’aimeraient et s’y soumettraient sans peine; où l’autorité du gouvernement étant respectée comme nécessaire et non comme divine[...] Chacun ayant des droits, et s’étant assuré de conserver ses droits, il s’établirait entre toutes les classes une mâle confiance, et une sorte de condescendance réciproque, aussi éloignée de l’orgueil que de la bassesse[—] Une société conçue de cette manière ne sera point immobile, mais les mouvements du corps social pourront y être réglés et progressifs[...], la majorité des citoyens y jouira d’un sort plus

prospère, et le peuple s'y montrera paisible"⁵¹. Dans ce sens, la démocratie véritable, entendue comme la synthèse de la liberté et de l'égalité, est supérieure à tous les autres régimes parce qu'elle n'est pas l'expression d'une classe particulière, mais celle de la société toute entière.

A la différence du gouvernement aristocratique connu sous l'Ancien Régime, la démocratie ne réside pas dans une organisation extérieure plaquée sur la société, mais dans l'association volontaire de tous les citoyens. Dans un Etat démocratique, le gouvernement n'est plus indépendant de la société; il ne constitue plus un pouvoir autonome séparé de la communauté, mais l'ensemble des citoyens s'identifie à ses gouvernants et se soumet librement à leurs décisions et aux lois de l'Etat parce que celles-ci résultent de l'union des volontés de tous⁵².

Si participer, c'est prendre part active au gouvernement, il est alors évident que, pour Tocqueville, l'idée de participation est liée à celle du gouvernement démocratique lorsque tous les citoyens, formant une nation, concourent aux affaires publiques. De ce point de vue pour Tocqueville, une démocratie directe est une démocratie dans laquelle les citoyens prennent directement, sans intermédiaires, les décisions concernant la collectivité. C'est pourquoi, écrit Tocqueville, pour "échapper au pouvoir absolu", par le dogme de la souveraineté, c'est toujours le peuple qui devient la loi des lois et "participe à la composition de ces lois par le choix des législateurs, à leur application par l'élection des agents du pouvoir exécutif"⁵³. C'est au nom du principe de la souveraineté, dit Tocqueville, que le peuple participe à tous les pouvoirs, législatif,

⁵¹TOCQUEVILLE, Alexis de, "Introduction", *Démocratie en Amérique*, vol.1, Paris, GF-Flammarion, 1981, p.64.

⁵²Ibid.,

⁵³Ibid., p.120.

exécutif et judiciaire. Et cela à quel prix et comment?

Tocqueville pense, comme nous le verrons, qu'il est dangereux d'introduire précipitamment le peuple dans le gouvernement et de lui donner une place prépondérante dans l'Etat. Il est aussi opposé à une forme de démocratie où domine la partie la plus pauvre et la moins éclairée de la nation, d'autant plus que cette "partie la plus pauvre" est l'élément opposé à la noblesse et à l'élite. Aux yeux de Tocqueville, le peuple n'est pas préparé à prendre les rênes du gouvernement parce qu'il ne constitue qu'une foule indisciplinée et une masse amorphe qui n'est pas organisée politiquement. Un gouvernement où la multitude fait la loi est pour lui le pire des régimes politiques. Un gouvernement où domine le bas peuple, ne fait que substituer l'empire des pauvres et des ignorants à l'influence des gens riches et éclairés. Un gouvernement exclusif du peuple conduit naturellement à l'anarchie et à la tyrannie. Un gouvernement populaire n'est en général pas durable car les classes inférieures se trompent facilement sur ce qu'elles croient être leurs véritables intérêts et provoquent ainsi leur propre ruine.

Par ailleurs, il n'est plus favorable au gouvernement de la bourgeoisie et des classes moyennes. S'il reconnaît à la classe des vertus pratiques, en particulier des qualités d'ordre et d'économie, il est cependant choqué par la médiocrité de ses chefs et par la mesquinerie de ses intérêts. Ce gouvernement manque de générosité et d'intelligence; par conséquent, il est matérialiste et égoïste. Ce mépris de la bourgeoisie et de ses capacités politiques a ses origines dans l'aristocratie. Tocqueville reproche à cette classe de s'être coupée du reste de la nation en se séparant ainsi du groupe exclusif gouvernant l'Etat à son profit.

Tocqueville s'oppose au gouvernement exclusif du peuple et de la bourgeoisie parce qu'il estime qu'aucun de ces groupes ne peut représenter la nation entière. Il condamne les régimes

politiques où domine la volonté d'une classe particulière non pour revenir à l'Ancien Régime et restaurer les pouvoirs de l'aristocratie, mais parce qu'il veut éviter de fonder la participation démocratique sur la division des classes. Comment alors, dans ces conditions, Tocqueville peut-il concevoir une idée de participation où tous pauvres et riches sont impliqués dans les affaires publiques? Les principes directeurs de la démocratie participative peuvent être recherchés dans les fondements de l'égalité et de la liberté.

2.3 L'Égalité : premier fondement de la démocratie participative

Concept opératoire pour penser la démocratie chez Tocqueville, l'égalité suggère cette question précise: quelle est l'égalité spécifique qui a le premier rang en démocratie et qui permet une participation plus ou moins grande des citoyens aux affaires publiques?

Cette question est pertinente, puisqu'on a souvent tendance à penser que l'égalité et la démocratie coïncident. L'égalité se définit comme le rejet de certaines différences, de certaines inégalités, de certains privilèges, de certaines barrières sociales et, permet aux citoyens de participer tous aux affaires politiques. Cette égalité comprend plusieurs formes et s'exerce dans les domaines civil, politique et économique. En effet, l'égalité des richesses est différente de l'égalité des conditions ou de statuts. Celle-ci concerne les droits et les devoirs des citoyens de participer librement aux affaires publiques, tandis que celle-là renvoie à la redistribution dans l'engagement des contractants. L'égalité initiale des conditions n'est pas la même chose que l'égalité finale des récompenses. Entre l'employeur et le salarié ou, comme dit Tocqueville, "le maître et son serviteur", il existe non pas une égalité de richesses (bien que manifestement le maître soit plus riche que son serviteur), mais une égalité des conditions auxquelles ils sont l'un et l'autre contractuellement soumis, ce que Tocqueville appelle "l'accord momentané et libre de leurs deux

volontés”. Il est vrai qu’ils sont inégaux, “ce sont deux hommes, deux citoyens”. Jusque dans les situations les plus inégales, il est donc possible de trouver un élément formel d’égalité, qui tient à la fois à la liberté des contractants, au caractère spécifique et par conséquent limité de leur engagement mutuel.

Si l’égalité est reconnue par Tocqueville comme valeur positive, comme un fait nouveau dont le reste peut découler, comme idée mère et fondement de la science nouvelle, comme définissant l’essence particulière de la démocratie, c’est qu’elle favorise la participation des citoyens aux décisions politiques et aux affaires publiques. En quoi consiste-t-elle effectivement si toutes les lois, toute la société sont fondées sur elle?

2.3.1 Égalité des droits et participation

La question de l’égalité chez Tocqueville est une question liée à ce qu’on appelle le droit. C’est ce “droit” qu’a le peuple à élire ses représentants dans les affaires politiques. Cela veut dire que, pour Tocqueville, dans une démocratie, c’est l’égalité qu’on veut dans la liberté. Cette égalité est une valeur sociale qui permet la disparition des classes et des privilèges; elle est aussi une valeur politique. Car, “il est impossible, écrit Tocqueville, de comprendre que l’égalité ne finisse pas par pénétrer dans le monde politique comme ailleurs. On ne saurait concevoir les hommes éternellement inégaux entre eux sur un seul point, égaux sur les autres; ils arriveront donc dans un temps donné à l’être sur tous”⁵⁴. C’est cette dynamique égalitaire que crée une société démocratique. Elle doit, selon Tocqueville, conduire nécessairement à l’égalité politique sous l’une de ses deux formes possibles: “Il faut donner des droits à chaque citoyen ou n’en donner à

⁵⁴TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, vol.II, GF-Flammarion, 1981, p.115.

personne”⁵⁵. L'égalité politique est la résultante de divers facteurs qui sont, par ordre d'importance croissante, les causes géographiques, les lois, l'égalité des conditions et, enfin, les mœurs.

Pour Tocqueville, l'égalité est une passion mâle et légitime qui excite les hommes à vouloir être tous forts et estimés. Mais la question suivante reste ainsi à formuler: faudrait-il abandonner cet idéal égalitaire? Il y a au moins pour Tocqueville un type d'égalité qui paraît ne pas contrarier l'aspiration démocratique à la liberté: c'est l'égalité juridique qui affirme la primauté du droit et reconnaît la dignité de tous les citoyens à concourir au gouvernement. Sans respect des droits, les rapports humains se réduiraient à des rapports de force. L'existence des droits est le signe d'une société proprement humaine et digne d'être intelligente et responsable. Le grand mérite de la démocratie américaine, écrit Tocqueville, est de donner à tous l'idée des droits alors que dans la société brillante de l'Europe d'avant 1789, cette idée était méconnue⁵⁶.

Mais avec les progrès de l'égalité des conditions matérielles d'existence, la vocation des peuples démocratiques à régir leur destin doit nécessairement imposer l'égalité de tous devant la loi. Selon cette conception de l'égalité, chaque personne mérite une égale protection des lois et, est égale à toute autre par sa dignité et sa valeur intrinsèque. En Amérique, constate Tocqueville, il n'y a pas de séparations sociales fixes et les hommes se sentent égaux pour participer aux affaires d'intérêt général alors qu'en France, on garde des mœurs et des sentiments inégalitaires.

Le désir de l'égalité, écrit Tocqueville, devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande⁵⁷. C'est la raison pour laquelle il estime qu'en matière de réforme

⁵⁵Ibid.,

⁵⁶TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, t.I, A, 2, 41.

⁵⁷*Démocratie en Amérique*, II, 174.

électorale, il faut élargir le public et non réserver aux seuls penseurs des Lumières l'initiative de l'émancipation en leur donnant le privilège d'utiliser publiquement leur raison⁵⁸. Au temps de Tocqueville, il n'est plus question de compter seulement sur les individus cultivés et capables de raisonner (cela irait à l'encontre de l'idéal égalitaire) pour limiter les prétentions d'un Etat absolu et tutélaire, mais il convient de miser sur la constitution d'une opinion publique destinée à délibérer et à participer activement aux affaires politiques. Car avec le triomphe de l'égalité, la liberté se révèle au prix de l'aptitude au pouvoir du plus grand nombre: "Chacun ayant un droit absolu sur lui-même, il en résulte que la volonté souveraine ne peut émaner que de l'union des volontés de tous"⁵⁹.

Il n'y a pas de liberté politique sans participation à la souveraineté et pas de liberté sans égalité de tous devant la loi. Ainsi l'égalité juridique est-elle une condition suffisante à la participation en démocratie. Elle devient à la fois un impératif et une force de la démocratie participative, autant qu'elle implique l'égalité devant la loi et la participation à la liberté politique? C'est ce que nous allons explorer au point suivant.

2.3.2 Égalité devant la loi

Dans l'analyse de cet aspect, Tocqueville recommande au gouvernement d'accorder

⁵⁸ Voir à ce propos HABERMAS, J., *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, p.141.

⁵⁹ TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'Etat social et politique de la France avant et depuis 1789(1836)*, cité d'après P.GIBERT, *Tocqueville. Egalité sociale et liberté politique*, Paris, Aubier-Montaigne, 1977, p.35.

progressivement le suffrage universel, et d'étendre le cercle des droits politiques, de manière à dépasser les limites de la classe moyenne. D'une manière régulière et paisible, ce gouvernement se doit d'intéresser les classes inférieures aux affaires afin de rendre la vie publique plus variée et plus féconde. Même si Tocqueville n'a pas pu mener un combat pour l'égalité légale, on sait alors que pour lui l'égalité des conditions, dans sa forme achevée, traduit l'égalité devant la loi, l'égalité des chances assurée par la mobilité sociale, et l'égalité de considération, en tant qu'exigence fondamentale de la démocratie participative. Reste alors que l'égalité réelle est loin d'être réalisée, quand on se réfère à la disparité des fortunes, même si celle-ci tend à diminuer, d'une part dans l'égalité juridique et, d'autre part au décalage entre l'idéal et le réel, craignant que ce décalage ne devienne explosif et ne détermine un processus révolutionnaire, Tocqueville pense que seule l'égalité juridique, autorisant la participation de tous aux décisions d'intérêt général, pourra revivifier la vie publique. Autrement dit, il faudrait élargir au maximum la sphère publique si l'on veut pallier la décomposition du social, mais aussi soutenir le principe du suffrage universel pour instituer l'égalité juridique.

2.3.3 Égalité juridique et tyrannie de la majorité

De l'égalité juridique que Tocqueville réclame pour une meilleure participation aux affaires publiques, il faudra retenir néanmoins une réticence prévisible: l'octroi généralisé des droits politiques risque d'engendrer une situation aliénante de la tyrannie de la majorité, du despotisme démocratique ou du joug de l'opinion publique.

S'agissant de la tyrannie de la majorité, Tocqueville concentre sa réflexion sur la manière d'empêcher celle-ci de fonder un ordre social après la destruction des hiérarchies traditionnelles aristocratiques. Il ne se satisfait pas de l'appel aux droits naturels et considère que le danger

principal des régimes démocratiques est le triomphe des masses. L'exemple de la Révolution française lui a montré que le monde moderne se situe entièrement dans l'ordre du droit positif et que ce ne sont pas des principes qui arrêtent les foules, les princes ou les armées. Mais Tocqueville ne se place pas davantage du côté des utilitaristes, bien qu'il préfère parler plus d'intérêt personnel que de droit naturel. Il est profondément anti-individualiste et son libéralisme politique n'est pas associé à un libéralisme économique⁶⁰.

Cette situation montre en fait que l'égalité juridique que réclame la démocratie est donc susceptible de générer des contraintes parce qu'en homogénéisant le corps politique, cette égalité risque de ne plus laisser les individus et les minorités s'exprimer⁶¹. Ce serait le risque d'une technocratie juridique préjudiciable aux libertés individuelles. La majorité prise collectivement est un individu qui a des "opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre individu", nommé "minorité". Un individu puissant, comme un roi, peut abuser de son pouvoir de participation aux affaires publiques et opprimer le peuple: pourquoi la majorité de celui-ci ne pourrait-elle pas abuser de son pouvoir de participation pour opprimer la minorité? Le pouvoir politique est nécessaire, mais il peut mettre la liberté en péril si aucun obstacle ne le modère. La démocratie américaine, selon Tocqueville, ne protège pas suffisamment l'individu et la minorité

59. L'économie est absente des analyses de Tocqueville sur la Révolution française ou sur la démocratie en Amérique. Cette absence explique sans doute son incapacité de tirer les conséquences de ses remarques sur la dichotomie ouvriers-industriels alors qu'à la même époque d'autres observateurs en feront le centre de leurs analyses. La réduction de tout phénomène, y compris les crises économiques, à des facteurs sociaux, politiques ou culturels ne semble pas relever d'un choix mûrement réfléchi: Tocqueville partagerait, sans le reconnaître, le mépris de sa classe d'origine, la noblesse française, pour tout ce qui est de l'ordre basement économique.

⁶¹Lire à ce propos le petit livre de Laurence QUELLEC, *Tocqueville: l'apprentissage de la liberté*, Paris, Michalon, 1996.

contre la tyrannie possible de la majorité: cette dernière, par ses représentants, fait les lois et les exécute, par le biais des institutions de l'Etat comme le souligne bien Tocqueville dans le passage suivant :

“Lorsqu’un homme ou un parti souffre d’une injustice aux Etats-Unis, à qui voulez-vous qu’il s’adresse? A l’opinion publique? C’est elle qui forme la majorité; au corps législatif? Il représente la majorité et lui obéit aveuglement; au pouvoir exécutif? Il est nommé par la majorité et lui sert d’instrument passif; à la force publique? La force publique n’est autre chose que la majorité sous les armes; au jury? Le jury, c’est la majorité revêtue du droit de prononcer des arrêts: les juges eux-mêmes, dans certains Etats, sont élus par la majorité. Quelque inique ou déraisonnable que soit la mesure qui vous frappe, il faut donc vous y soumettre”⁶².

Pour Tocqueville, le droit fondé sur la majorité ne prémunit pas contre l’oppression. Ceci revient à dire que l’égalité juridique qui conditionne l’exercice de la liberté politique n’est pas encore la panacée de la démocratie. Autrement dit, le règne de la majorité ne signifie pas le règne de la raison, car, comme Habermas le précisait : “Il manque à l’adéquation de l’opinion publique avec la raison une garantie objective: il faudra pouvoir être certain qu’une convergence des différents intérêts sont réalisables au sein de la société, et, avant tout, il faudrait pouvoir démontrer rationnellement qu’il existe effectivement un intérêt général”⁶³.

Outre cette oppression, Tocqueville considère aussi que le pouvoir de la majorité s’exerce dans le domaine de l’opinion. Le pouvoir de l’opinion publique sur l’idée démocratique consiste en ceci que, l’intelligence étant partagée, il y a plus de vérités dans la tête de plusieurs que dans celle d’un seul. Ce pouvoir intellectuel et moral s’exerce avant tout par son refus de toute opinion divergente. La majorité ne soumet pas la minorité intellectuelle à la violence physique: elle l’isole

⁶²TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, vol.I, Paris, GF-Flammarion, 1981, p.350.

⁶³HABERMAS, J., *op.cit.*, p.143.

et la réduit au silence, en lui manifestant son dégoût et son mépris. C'est cela que l'on perçoit à travers ce langage que Tocqueville repugne: "Vous resterez parmi les hommes, mais vous perdrez vos droits à l'humanité. Quand vous vous approcherez de vos semblables, il vous fuiront comme un être impur[...] Allez en paix, je vous laisse la vie, mais je vous la laisse pire que la mort"⁶⁴. Sans être une malédiction dans une démocratie participative, ce langage peut être rejeté par la loi et le pouvoir de l'opinion publique, lesquels sont subordonnés à la justice. La décentralisation du pouvoir politique, l'existence d'un corps de légistes défenseurs des droits civils et, enfin l'exercice de mœurs favorables à la liberté favorisent cette subordination.

Revenant à la crainte que Tocqueville a envers le pouvoir de la majorité, J.S. Mill éprouve aussi cette même crainte lorsqu'il voit la condition de l'épanouissement et de l'émancipation du citoyen dans le suffrage universel. Mais il se méfie néanmoins de ses conséquences, entre autre celle de la trop forte participation aux affaires publiques de la classe laborieuse par rapport à la classe minoritaire des patrons. Ces deux auteurs se rejoignent dans leur crainte qui laisse ouverte cette question: comment éviter que l'égalité juridique ne finisse pas par entraver la liberté de l'élite et par appauvrir la qualité de la vie publique? La réponse à cette question est lourde de sens dans la mesure où Mill se propose d'accorder aux meilleurs des citoyens la possibilité de voter plusieurs fois. Autant alors avouer que l'égalité juridique est à proscrire si l'on veut sauvegarder la liberté.

Sans la proscrire, Mill se trouve donc confronté à une nouvelle question, celle de savoir si on ne peut pas proposer le vote plural comme un système désirable en soi qu'on pourrait alors tolérer provisoirement à titre de moindre mal. Mill ne considère pas l'égalité du vote comme une chose

⁶⁴ TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, dans *Oeuvres complètes*, t.II, Paris, Gallimard, 1952, p.266-267.

fondièrement bonne à la simple condition qu'on puisse en écarter les inconvénients. Il ne la considère que relativement bonne, c'est-à-dire moins inacceptable que l'inégalité des droits fondée sur des circonstances aléatoires et non pertinentes, mais mauvaise en principe parce qu'elle repose sur une fausse norme et qu'elle exerce une influence néfaste sur les électeurs. C'est pourquoi, souligne-t-il: "il n'est pas utile, mais nocif que la Constitution d'un pays reconnaisse à l'ignorance le même pouvoir politique qu'à la connaissance, c'est-à-dire à l'élite"⁶⁵.

Comme Mill qui ne remet pas en question l'universalité du suffrage, Tocqueville réclame que l'opinion publique ait besoin d'être encadrée par les vues compétentes de citoyens, en l'occurrence celle de "fonctionnaires électifs", jouissant d'une indépendance matérielle. La question pendante est celle de savoir si le suffrage universel, restreint de cette manière, permet de choisir les hommes les plus dignes pour exercer le pouvoir. Nous ne croyons pas. Tocqueville admet que le peuple, en recherchant les intérêts de la majorité, veut le bien du pays et mêle à ce désir moins de combinaisons d'intérêts personnels que les classes supérieures. Le peuple n'a pas les lumières nécessaires pour juger le caractère de ceux qui se présentent aux élections. A cette raison, Tocqueville en ajoute une autre, peut-être plus fondamentale, à savoir l'envie qui peut enlever au peuple le goût et le désir de choisir des individus qui lui sont supérieurs: "Les institutions démocratiques, écrit Tocqueville, réveillent et flattent la passion de l'égalité sans pouvoir jamais la satisfaire entièrement. Cette égalité complète s'échappe tous les jours des mains du peuple au moment où il croit la saisir[...] La chance de réussir l'émeut, l'incertitude du succès l'irrite, il s'agite, il se lasse, il s'aigrit. Tout ce qui le dépasse par quelque endroit lui paraît alors obstacle à

⁶⁵ MILL, J.S., *Representative government*(1861), cité par C.B. MACPHERSON, *op.cit.*, p.76.

ses désirs, et il n'y a pas de supériorité si légitime dont la vue ne fatigue ses yeux"⁶⁶.

Les hommes exceptionnels ne se présentent d'ailleurs guère aux élections, sachant que l'opinion publique, celle de la majorité, leur est défavorable. Aussi voyant qu'ils peuvent prendre dans la vie publique un rang analogue à celui qu'ils occupent dans la vie privée, les riches se retirent de cette vie publique. Leur louange de la démocratie ne serait que convention et obséquiosité afin de mieux masquer leur crainte et leur mépris profonds du pouvoir démocratique.

Cependant, lorsque le pays est en danger, des hommes remarquables s'offrent à prendre la direction des affaires publiques et le peuple s'avère apte à les abandonner. Mais que faire alors en temps de paix pour que la médiocrité ne prime pas dans la direction des affaires? Des mœurs saines et une bonne éducation, qui combattent l'envie et enseignent le respect de ceux qui sont supérieurs intellectuellement et moralement, sont les meilleurs remparts contre cette faiblesse de la démocratie. Tocqueville appuie aussi la Constitution américaine de l'époque où la chambre des représentants, dont les membres sont élus directement et dont la plupart seraient médiocres (avocats de village, commerçants ou individus plus modestes), est complétée par un sénat élu, au second degré, par l'assemblée des représentants de chaque Etat, sénat où serait représentée, grâce à cette élection indirecte, l'élite de la nation. C'est dans la même perspective que Tocqueville n'hésite pas à réhabiliter la conception défendue par Montesquieu des pouvoirs intermédiaires, c'est-à-dire l'idée d'un pluralisme, différencié et hiérarchisé qui peut seul asseoir l'équilibre social. Ainsi entre la démobilisation politique qui résulterait d'une vie publique limitée à l'élite et la tyrannie de la majorité à laquelle s'expose l'exercice de la souveraineté populaire.

⁶⁶ TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, dans *Oeuvres complètes*, t.I, Paris, Gallimard, 1961, p.204.

Pour que l'égalité juridique n'empiète pas sur les libertés individuelles, Tocqueville est donc amené à jouer Montesquieu contre Rousseau, la pondération des pouvoirs contre l'unanimité de la volonté. Dans le même sens, Hegel critique les révolutionnaires français qui n'avaient pas réalisé les institutions préconisées par Montesquieu: "Ce sont ceux qui savent qui doivent régner et non l'ignorance et la vanité de la science prétentieuse"⁶⁷. Ces diverses critiques montrent comment éviter de repousser l'égalité juridique sous prétexte qu'elle expose à nier la liberté d'une part, et permettent de distinguer cette égalité juridique de l'égalité prétention de tous à gouverner, d'autre part. La chose n'est pas aussi facile que l'on ne croit, comme le prétendent les penseurs de la démocratie libérale. D'autant plus qu'être égaux devant la loi ou devant les urnes est une chose, tandis que le couplage de ces deux vecteurs sous le signe de l'identité en est une autre. Tocqueville révèle donc, à côté des gains obtenus (le partage égal des richesses, l'égalité des fortunes et de savoir, l'homogénéisation ou l'uniformisation des conditions) grâce au processus de l'égalisation (comme processus de participation), ce que l'idéal égalitaire comporte de réducteur, et la perte qu'il entraîne, l'effacement de la variété. C'est pourquoi donc, il entrevoit quelques faiblesses fondamentales dans cette égalité des conditions.

2.3.4 Les faiblesses de l'égalité démocratique

La croyance à l'égalité démocratique, comme valeur et norme, permet la participation de

⁶⁷ HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, t.II, Paris, Aubier-Montaigne, 1992, p.133-135, et aussi *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Paris, J.Vrin, 1987, p.346.

tous aux affaires publiques, ne supprime cependant pas “l’orgueil particulier des individus”, c’est-à-dire la passion de se distinguer des autres. La tendance à la distinction est d’autant plus légitime que les classes sont moins fixées par la coutume ou par la loi, comme dans les aristocraties. La démocratie multiplie les signes de différenciation parce qu’en égalisant les conditions, et plus encore en uniformisant les citoyens, elle valorise le moindre avantage. En rendant les situations sociales plus mobiles, elle substitue aux hiérarchies traditionnelles des privilèges récents et provisoires, que les bénéficiaires tiennent à afficher, pendant le temps où ils en jouissent.

Ces considérations sous-tendent la théorie de la production des inégalités symboliques créée par l’égalité, en ce qu’elle cause de l’inquiétude et de l’envie qui sont les sentiments caractéristiques des démocraties. Tocqueville illustre cela par deux cas. Le premier concerne l’inégalité affichée à l’égard des Indiens qu’on a affaibli en dispersant leurs familles, en obscurcissant leurs traditions, en interrompant la chaîne des souvenirs, en changeant toutes leurs habitudes, et en accroissant outre mesure leurs besoins, la tyrannie européenne les a rendus plus désordonnés et moins civilisés qu’ils n’étaient déjà. La condition morale et l’état physique de ces peuples n’ont cessé d’empirer en même temps⁶⁸. Le deuxième cas signalé est celui du sort des Noirs. Arraché de l’Afrique et rendu esclave complètement déraciné, le Noir a tout perdu (famille, ethnie, langue, religion, moeurs) y compris la mémoire du pays. Réduit, comme l’animal domestique, à être un instrument au service du maître, le Noir, contrairement au fier et aristocratique Indien, a intériorisé l’image que lui renvoie le maître. “Plongé dans cet abîme de maux, écrit Tocqueville, le noir sent à peine son infortune; la violence l’avait placé dans

⁶⁸TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, dans, *Oeuvres complètes*, t.1, Paris, Gallimard, p.352-353.

l'esclavage, l'usage de la servitude lui a donné des pensées et une ambition d'esclave; il admire ses tyrans plus encore qu'il ne les hait, et trouve sa joie et son orgueil dans la servile imitation de ceux qui l'oppriment"⁶⁹. Comment expliquer alors la participation de ces deux espèces de races dans une démocratie qui se veut libérale et égalitaire? C'est en ayant à l'esprit le message évangélique que tous les hommes sont frères et que le Créateur qui les a tous faits sur le même modèle, leur a donné à tous les mêmes droits et devoirs, que l'on comprendra, au nom du principe de l'égalité autant que celui de liberté, que les deux races jouissent de mêmes libertés égales pour toutes les races de la terre.

Mais Tocqueville ne s'est pas seulement arrêté sur ces inégalités, il s'est interrogé sur les autres dangers et périls qui menacent la démocratie et sur lesquels peut déboucher l'état social égalitaire, à savoir le despotisme de la majorité ou la tyrannie de cette majorité, son envie et son orgueil et son individualisme.

2.3.5 Risques et dangers de l'égalité

Même si l'égalité des conditions entraîne le pauvre comme le riche à rechercher le bien-être et à valoriser l'utilité, et même si cette même égalité constitue à la fois la norme et la force de participation de tous aux affaires publiques pouvant mener les hommes à l'indépendance, c'est-à-dire à la liberté politique, elle pousse ces mêmes hommes à l'anarchie, à la servitude et même à l'individualisme.

Tocqueville ne s'empêche pas d'avouer sa crainte devant la disparition des normes inscrites dans les rites et traditions aristocratiques: "Chez les peuples aristocratiques, écrit-il, les familles restent pendant des siècles dans le même état et souvent dans le même lieu. Un homme

⁶⁹Ibid., p.332-333.

connaît presque tous ses ancêtres et les respecte. En même temps, il observe que dans les sociétés démocratiques, “ le citoyen n’a plus d’autre possibilité que de se situer par rapport à lui-même; il est devenu sa propre mesure au point que la participation à la collectivité devient absurde”⁷⁰. Craignant toute passion révolutionnaire, Tocqueville déplore cette apathie, ce manque d’ambition et de passion politique, ce renoncement du citoyen démocratique à la liberté politique, que les anciens considéraient comme un droit et un devoir: la participation aux affaires publiques. Devant ce manque, l’individu se voit alors atomisé, et parvient à résister à la foule de ses semblables. Ainsi cet individualisme devient-il la forme démocratique de l’égoïsme, et mieux encore une faiblesse. C’est alors qu’il distingue l’égoïsme de l’individualisme: “L’égoïsme, écrit-il, est un amour passionné et exagéré de soi-même qui porte l’homme à ne rien rapporter qu’à lui seul et à se préférer à tous, tandis que l’individualisme est un sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s’isoler de la masse de ses semblables”⁷¹. Chaque citoyen, mû par ses intérêts particuliers et ses petites ambitions matérielles, isolé des siens dans la poursuite du bien-être matériel, abandonne facilement à ses dirigeants élus la direction des affaires publiques. Naturellement, ceux-ci ne peuvent qu’être tentés par le despotisme.

Sans pour autant être *pessimiste*, Tocqueville trouve qu’ “à mesure que les conditions s’égalisent chez un peuple, les individus paraissent plus petits et la société semble grande, ou plutôt chaque citoyen, devenu semblable à tous les autres, se perd dans la foule, et l’on aperçoit plus la

⁷⁰*Démocratie en Amérique*, dans *Oeuvres complètes*, t.II, Gallimard, p.124.

⁷¹*Ibid.*, p.97.

vaste et magnifique image du peuple lui-même⁷². Optimiste et convaincu que le pouvoir qui représente la société possède beaucoup plus de lumière et de sagesse qu'aucun des hommes qui le composent, Tocqueville soutient que le pouvoir a le devoir et le droit de prendre chaque citoyen par la main et de le conduire⁷³. Dans le respect des libertés politiques, le pouvoir guidera l'exercice public de cette prise en charge pour ne pas redouter le repli de l'individu. Le citoyen démocratique n'est pas appelé à vivre dans une démocratie comme une monade spinozienne sans portes ni fenêtres. L'individualisme qu'il vit ou entretient est une réaction caractérisée de vivre indépendamment de l'Etat tutélaire, mais celle-ci s'avère inquiétante en démocratie, où "les hommes n'ont pas naturellement le goût de s'occuper du public, puisque souvent le temps leur manque pour le faire"⁷⁴. Dans son scepticisme, Tocqueville encourage les hommes à faire reposer leurs soucis collectifs sur l'Etat, sans quoi ils se verront asservis dans leur indépendance ou leur autonomie. C'est pourquoi, dit-il, l'amour de la tranquillité publique est souvent la seule passion politique que doivent conserver les peuples démocratiques⁷⁵. En favorisant l'individualisme, la démocratie entendue au sens de l'égalité risque de faire le lit du despotisme qui pourrait être justifié, selon Montesquieu, par le barrage "d'esprit d'égalité extrême". Pour éviter l'installation du despote, il faudrait alors que l'Etat soit le miroir dans lequel l'individu peut reconnaître dans son

⁷²TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, vol.II, Paris, GF-Flammarion, 1981, p.356.

⁷³Ibid.,

⁷⁴Ibid., p.359.

⁷⁵Ibid.,

indépendance et sa suffisance, son insertion dans les groupes réels⁷⁶.

Mais Tocqueville met les hommes en garde contre la fragilité de l'égalité et annonce que derrière les libertés politiques et le désintéressement aux affaires publiques, il y a une brèche dans laquelle risque de s'engouffrer l'Etat totalitaire. Sa méfiance à l'égard de l'individualisme suffit à suggérer que les démocraties portent en elles, constitutivement, leur négation totalitaire virtuelle. Les citoyens atomisés ne forment qu'un décor de marionnettes, puisqu'au-dessus d'eux "s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort"⁷⁷. Ici, apparaît le portrait saisissant d'un Etat qui comme le Léviathan s'impose comme unique dispensateur des plaisirs, protecteur exclusif et administrateur pointilleux de ses sujets. Ce nouveau Léviathan est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux, mais il ne cherche qu'à fixer les hommes dans l'enfance⁷⁸.

La critique tocquevillienne de l'individualisme permet de mieux situer la problématique de l'aspiration égalitaire et de sa finalité pour la liberté des hommes. Si l'égalité observée à l'état pur en Amérique, éveille autant de craintes que d'espoirs chez Tocqueville, c'est parce qu'il parcourt un pays où il n'existe point de gouvernement central, ni d'Etat-providence ni d'Etat puissant. Les hommes y ont certes développé l'individualisme, mais de façon modérée en maintenant des occasions d'agir ensemble pour la sauvegarde de l'esprit public. Tel n'est pas le cas de la France dans laquelle Tocqueville diagnostique une sorte de faiblesse constitutive, imputable

⁷⁶GAUCHET, Marcel, *op.cit.*

⁷⁷TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, vol. II, Paris, GF-Flammarion, 1981, p.385.

⁷⁸Ibid.,

au fait que la liberté y est trop acquise pour battre en brèche les effets aliénants d'une égalité enracinée de longue date. Ainsi se formule-t-il une question suivante: à quelles conditions, dans un pays démocratique, la liberté résiste-t-elle à la fascination égalitaire? Tocqueville répond simplement que plus la liberté est ancienne, plus elle est forte; plus l'égalité est récente, moins elle risque d'abuser. Les Américains ont hérité des habitudes de liberté politique qui avaient cours dans leur mère patrie, l'Angleterre; ils sont aujourd'hui attachés à la Constitution et à la défense d'institutions libres. Ce qui n'est pas le cas avec la France où l'égalité, introduite par le pouvoir absolu, avait déjà pénétré dans les habitudes avant que la liberté fût entrée dans les idées⁷⁹. Dans ces conditions, la liberté y est jeune et incontrôlée, et pour reprendre Tocqueville, il suffit de ne pas la retenir, car elle s'échappe⁸⁰. Au sujet de la France et des nations démocratiques en Europe, le sentiment de Tocqueville est que chaque pas que ces nations font vers l'égalité les rapproche du despotisme⁸¹. Dans son esprit, il n'y a aucun doute que le drame des démocraties se joue entre l'égalité et la liberté en tant que fondements et composantes fondamentales susceptibles de consolider la démocratie dans le monde libéral moderne.

2.4 La Liberté : deuxième fondement de la démocratie participative

Prenant en compte la nature de l'égalité démocratique, Tocqueville reste convaincu de vivre à une époque où la liberté ne peut trouver de fondement dans l'inégalité, et où il n'y a pas de législateur si sage et si puissant qui soit en état de maintenir des institutions libres, s'il ne prend l'égalité pour premier principe de démocratie participative. La liberté est conçue par Tocqueville

⁷⁹Ibid., p.364.

⁸⁰Ibid., p.121.

⁸¹Ibid., t.II, p.369.

comme un vecteur efficace pour combattre les maux auxquels l'égalité peut conduire, en particulier l'individualisme, le despotisme démocratique, la tyrannie de la majorité, l'égoïsme, l'atomisme de la société. Cette appréhension de la liberté est capitale d'autant que Tocqueville l'avait déjà exposée en 1850 dans ses échanges épistolaires avec son ami Kergolay. A se référer à ces échanges il écrivait qu'il n'avait point de parti, ni de cause si ce n'est celle de la liberté et de la dignité humaine⁸², ce qui laissait croire qu'il avait rompu avec les traditions aristocratiques.

Parmi les valeurs aristocratiques, celle de la passion ou de l'amour de la liberté fut considérée comme valeur ultime. C'est ce que Antoine Redier a découvert dans une page inédite de Tocqueville: "mon instinct, mes opinions". Ce texte, expression d'une véritable confession tocquevillienne, exprime le fond de l'âme de Tocqueville. "L'expérience, écrit-il, m'a prouvé que chez tous les hommes, mais à coup sûr chez moi, on revenait toujours plus ou moins à mes instincts fondamentaux et mes principes sérieux... La liberté est la première de mes passions, voilà qui est vrai"⁸³.

Pour comprendre cette passion de la liberté, ne devons-nous pas la situer dans l'histoire en partant de la distinction que Tocqueville fait entre la liberté aristocratique et la liberté démocratique? Ces formes de liberté peuvent aider à repérer ce que Tocqueville entend par liberté sinon comprendre la théorie de la liberté qu'il a mise en avant. Celle-ci est-elle synonyme de l'égalité, une condition favorable à la participation en démocratie? Fonde-t-elle cette démocratie? Si tel est le cas, comment se présent-t-elle et quelles sont ses garanties essentielles?

⁸²TOCQUEVILLE, Alexis de, *Oeuvres complètes*, vol.13,2, Paris, Gallimard, 1977, p.233.

⁸³Cité d'après Antoine REDIER, *Comme disait M.Tocqueville*, Paris, Perrin, 1925, p.46-48.

2.4.1 Cadre théorique de la recherche sur la liberté

Montesquieu avait été formel lorsqu'il disait que "la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Elle ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent"⁸⁴. Construire des limites de l'action de l'Etat est un problème fondamental. Fruit appétissant de ces limites, expression d'indépendance, condition requise de la sécurité, la liberté est aussi le produit d'un privilège et de la capacité de résister. Rousseau ne l'acceptait pas: "La liberté, écrit-il, est l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite"⁸⁵. La perspective change avec l'obligation de se soumettre à la loi provient du fait que le citoyen contribue à sa formation. Montesquieu qui s'inclinait devant la liberté-résistance, Rousseau ne peut concevoir la liberté que dans l'inévitable engagement que le citoyen responsable doit prendre face à la communauté dont il fait partie: c'est la liberté-participation. Si Montesquieu assimile la liberté à un droit, Rousseau voit en elle une obligation et un droit aussi.

De ces deux conceptions de la liberté, liberté comme droit et comme obligation, Benjamin Constant fait une distinction entre la liberté des anciens et celle des modernes. L'incompatibilité entre la démocratie ancienne et la démocratie moderne lui sert de prétexte pour marquer les limites d'une liberté souveraine: "Ainsi chez les anciens, écrit-il, l'individu, souverain presque habituellement dans les affaires publiques, est esclave dans tous ses rapports privés[...], chez

⁸⁴MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, livre XI, ch.III, Paris, GF-Flammarion, 1979, p.292.

⁸⁵ROUSSEAU, J.J., *Du Contrat social*, Livre I, ch.VIII, Paris, GF-Flammarion, 1979, p.365.

les modernes, au contraire, l'individu indépendant dans la vie privée, n'est, même dans les Etats les plus libres, souverain qu'en apparence. Sa souveraineté est restreinte, presque toujours suspendue; et si à des époques fixes, mais rares, durant lesquelles il est encore entouré de précautions et d'entraves, il exerce cette souveraineté, ce n'est jamais que pour l'abdiquer"⁸⁶. Composée de la participation active et constante au pouvoir collectif, on ne peut plus jouir de la liberté des anciens, souligne Benjamin Constant, d'autant que cette liberté-là avait ses revers, à savoir l'insécurité individuelle radicale et l'impossibilité même de protéger la sphère privée de la vie publique. Ainsi, notre liberté, doit se composer de la jouissance paisible de l'indépendance privée⁸⁷. Il est évident que, dans ce raisonnement, tous ne peuvent pas jouir de l'indépendance privée; c'est pourquoi Benjamin Constant nous éclaire sur la nécessité de la représentation : les hommes vulgaires, écrit-il, ne sont justes que lorsqu'ils sont entraînés⁸⁸.

Suivant Montesquieu presque mot à mot, Benjamin Constant note que "la liberté, c'est le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir ni être arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus"⁸⁹, avant de conclure que "la liberté individuelle, c'est la véritable liberté moderne"⁹⁰. C'est dans cette

⁸⁶CONSTANT, Benjamin, "De la liberté des anciens comparée à celle des modernes", dans *De la liberté chez les modernes*, Paris, Librairie Générale Française, Hachette Pluriel, 1980, p.496 et p.501.

⁸⁷Ibid.,

⁸⁸ID., *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays*, Paris, Aubier, 1991, p.292-293.

⁸⁹ID., "De la liberté des modernes", p.494-495.

⁹⁰Ibid., p.509.

perspective qu'il faut replacer les intuitions de Benjamin Constant selon lesquelles la liberté des Modernes est d'abord et avant tout une liberté individuelle, une liberté individualiste qui se distingue de la liberté collective, de la liberté publique propre aux Anciens. La première conquête de la liberté moderne serait donc la conquête de la sphère privée, de la manifestation de liberté comme liberté de l'individu privé. Voilà qui aurait manqué aux Anciens, cette dimension individuelle privée, caractéristique de la liberté moderne. L'idée chez Constant est que rien ne peut amoindrir les libertés individuelles: "L'indépendance est le premier des besoins modernes. En conséquence, il ne faut jamais en demander le sacrifice pour établir la liberté politique"⁹¹.

Dans son *Histoire de la civilisation en Europe*⁹², Guizot rendit hommage aux germains d'avoir introduit dans la civilisation européenne le "goût de l'indépendance individuelle qui est un sentiment noble et moral qui tire sa puissance de la nature morale de l'homme"⁹³. Cette idée germanique de la liberté se trouvait au coeur du sentiment aristocratique de la liberté chez Tocqueville. La perspective de Guizot trouve la liberté comme "le plaisir de pouvoir parler, agir, respirer sans contrainte, sous le seul gouvernement de Dieu et des lois"⁹⁴.

Tocqueville savait que la plupart de ses contemporains ne revendiquaient pas la liberté comme une fin valable en elle-même, mais seulement comme un moyen. Or, dès que la liberté n'est plus que le moyen d'obtenir l'égalité ou la prospérité, elle est condamnée à se dégrader très vite.

⁹¹Ibid., p.506.

⁹²GUIZOT, F., *Histoire de la civilisation en Europe*, 2ème leçon, Paris, Hachette, coll."Pluriel", 1985, p.90-91.

⁹³Ibid,

⁹⁴TOCQUEVILLE, Alexis de, *Oeuvres complètes*, 2, 1, p.217.

Autant Tocqueville craignait la tyrannie de la majorité en même temps que les sentiments libéraux et de la vie publique, autant craint-il la chute du civisme qui rétrécit la vie à sa seule dimension privée et absorbe les hommes dans une espèce de matérialisme honnête. Distinguer la liberté et le sentiment de liberté particulier à un individu ou à une société est une précaution pour Tocqueville. Il se devait d'éviter des contradictions là où il n'y en avait pas et permettre de situer le sentiment aristocratique de la liberté toujours vivant chez lui et son jugement favorable à une liberté égale pour tous.

2.4.2 Liberté aristocratique

Si la conception de la liberté chez Benjamin Constant réveille le désaccord de Tocqueville, c'est parce qu'elle est liée à l'exercice de l'autorité. Ce qui amène donc Tocqueville à distinguer la liberté aristocratique de la liberté démocratique. Dépassée par l'histoire qui est un processus d'égalisation, la société aristocratique est une société organique où chaque individu est défini par sa place et sa fonction. Ce qui est contraire à la société démocratique qui reste fondée sur l'aspiration à créer une société où les individus seraient égaux. Entre ces individus et l'Etat, il n'y a pas en principe de médiateur; alors que chez les anciens l'aristocratie jouait le rôle d'intermédiaire nécessaire entre le peuple et le roi. Se voulant "la noblesse de l'Etat"⁹⁵, elle exerçait un pouvoir politique qui était un rempart contre un pouvoir royal qui se voulait absolu. Par ses privilèges de naissance, de richesse et de savoir, par ses loisirs raffinés et ses plaisirs de l'esprit, cette noblesse s'oppose à la masse ignorante, grossière, pauvre et de naissance obscure. Trop nombreux pour être soumis à une passion comme peut l'être le roi, éclairé comme ne peut l'être la masse ignorante, le

⁹⁵Pour un enrichissement de ce concept, cfr P.BOURDIEU, *La noblesse d'État*, Paris, Minuit, 1989. Voir aussi M.AURELL, *La noblesse en Occident (Vè- Xvè siècles)*, Paris, Armand Colin, 1996.

corps aristocratique constitue la base ferme de la société et le gérant de la liberté contre la tyrannie. L'aristocratie accorderait une très grande valeur à la liberté, qui est celle de la franchise et de ses privilèges.

La position aristocratique de Tocqueville sur la liberté s'inspire de Montesquieu. Comme frein au pouvoir absolu du roi, l'aristocratie est garante de la liberté, du moins de la sienne. Par son pouvoir politique, en tant qu'elle est appelée à obéir et à commander, l'aristocratie jouit de la liberté politique telle que l'entendaient les Anciens, c'est-à-dire comme droit et comme devoir de participer activement à la chose publique. Privilège de l'aristocratie, cette liberté acquiert, chez Tocqueville, le sens de dignité, d'indépendance et de fierté personnelles. Elle appartiendra à un passé révolu, une fois l'aristocratie disparue par l'égalité de naissance.

Quant à la notion de liberté-résistance qui se dissocie du privilège et se transforme en droit universel, celle-ci reste pour Tocqueville le point d'accord avec les "modernes". Mais il n'accepte pas la critique faite à la liberté-participation et à son corollaire "politique". L'image de l'individu jouissant des avantages des libertés civiles et éloigné des affaires publiques ne réveille pas seulement son opposition. La liberté ne peut pas être étrangère à la participation du citoyen dans les affaires publiques. Elle doit être assise sur la réalité démocratique de l'égalité des conditions et sauvegardée par des institutions dont Tocqueville a cru trouver un modèle aux Etats-Unis. Ces institutions sont les garanties essentielles de la liberté et font participer librement et sans contrainte, les citoyens aux affaires civiles et politiques.

2.4.3 Liberté démocratique

Hostile au principe d'autorité sous toutes ses formes et ennemi de la servitude, l'homme du nouveau monde n'obéira qu'à un gouvernement qu'il s'est choisi et qu'il pourra considérer comme

émanant de sa volonté: “Les hommes qui vivent dans ce temps, écrit Tocqueville, marchent donc sur une pente naturelle qui les dirige vers les institutions libres”⁹⁶. Cette liberté sera de nature démocratique par opposition à la liberté aristocratique, pensée et vécue sur le mode du privilège. Pour Tocqueville, les citoyens de la Grèce ou de la Rome antique sont des aristocrates au même titre que le noble d’Ancien Régime, parce qu’ils se croyaient seuls libres au milieu du genre humain. La liberté démocratique, elle, n’est pas particulière, elle est universelle, comme Tocqueville le précise dans son essai sur l’*Etat social et politique de la France*, publié en 1836:

“D’après la notion moderne, la notion démocratique et, j’ose le dire, la notion juste de la liberté, chaque homme étant présumé avoir reçu de la nature les lumières pour se conduire, apporte en naissant un droit égal et imprescriptible à vivre indépendant de ses semblables, en tout ce qui n’a rapport qu’à lui-même et à régler comme il l’entend sa propre destinée”⁹⁷.

Une telle définition de la liberté entraîne nécessairement la substitution de l’autorité du peuple à celle du roi, et pour Jean-François Suter, chacun ayant un droit absolu sur lui-même, il en résulte que la volonté souveraine ne peut émaner que de l’union de tous”⁹⁸. L’Etat moderne ne peut plus s’appuyer sur une classe privilégiée qui se sert de ses avantages pour dominer la masse. Il doit concilier les volontés particulières des individus et l’intérêt commun de la société et garantir, par conséquent, l’existence de la liberté publique et privée⁹⁹.

Raymond Aron ne se trompe pas lorsqu’il affirme que cette définition démocratique de la

⁹⁶TOCQUEVILLE, Alexis de, *Oeuvres complètes*, vol.II, Paris, Gallimard, 1951, p.627.

⁹⁷TOCQUEVILLE, Alexis de, *Oeuvres complètes*, t.II, 1, p.62 cité par Raymond ARON, *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann-Levy, 1965, p.22.

⁹⁸SUTER, Jean-François, “Tocqueville et le problème de la démocratie”, dans *Revue internationale de philosophie*, no 49(1959), p.42.

⁹⁹Ibid., p.337.

liberté est à la fois négative et indéterminée¹⁰⁰. Négative en ce sens qu'elle a pour expression l'indépendance, le choix par chacun de sa destinée. Indéterminée dans la mesure où il reste à savoir jusqu'où va ce qui, pour chacun, "n'a rapport qu'à lui-même". Cette liberté par rapport aux autres a un contenu positif parce qu'elle est liberté en vue d'une action commune. La liberté-indépendance, celle que Montesquieu appelait sécurité ou absence d'arbitraire ne s'accomplit que dans la liberté proprement politique, c'est-à-dire dans la participation active et citoyenne à la vie publique et à l'administration des affaires locales. Voilà alors ce qui constitue le point archimédien de l'édifice démocratique américain, mais aussi ce qui manque tant en France, où la centralisation étatique léguée par la monarchie absolue et perfectionnée par ses successeurs démobilise les initiatives individuelles et associatives.

Quand le pouvoir ne s'exerce que conformément aux lois, les individus sont en sécurité. Mais il faut se méfier des hommes, et nul individu n'étant assez vertueux pour supporter le pouvoir absolu sans se corrompre, il ne faut donner le pouvoir absolu à personne. Il faut donc, comme le dit Montesquieu, que le pouvoir arrête le pouvoir¹⁰¹, qu'il y ait une pluralité de centres de décisions, d'organes politiques et administratifs, qui s'équilibrent les uns les autres dans le même droit égal pour tous¹⁰².

De tout ce qui précède, nous pouvons, avec Tocqueville, tirer la conclusion suivante: "Je crois que, si les hommes qui vivent dans les siècles démocratiques étaient privés de liberté, ils

¹⁰⁰ ARON, Raymond, *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann-Lévy, 1965, 1991, p.88.

¹⁰¹ MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, vol.II, Livre XI, ch.IV, Paris, GF-Flammarion, 1979, p.293.

¹⁰² TOCQUEVILLE, Alexis de, *Ancien Régime*, I, 62 cité d'après J.C. LAMBERTI, *Tocqueville et les deux démocraties*, p.84.

tomberaient aisément au dessous du niveau ordinaire de l'humanité. La liberté est donc plus précieuse dans ces siècles que tous les autres. Je pense également que la liberté ne se fondera jamais chez ces peuples qu'en respectant l'égalité. Tous ceux qui dans les siècles où nous entrons essaient d'établir et de fonder la liberté par l'aristocratie échoueront"¹⁰³. Aussi faudra-t-il la garantir et comment?

2.4.4 Les garanties de la liberté

L'adhésion sans conteste à la liberté démocratique sans pour autant déprécier les valeurs que l'aristocratie lui aurait inspiré constitue une des aspirations profondes au principe démocratique chez Tocqueville. Tout s'enracine chez lui dans un droit égal pour tous à participer à la vie politique par l'application sereine du principe de la souveraineté populaire et du suffrage universel librement exprimé. Ainsi trouve-t-il qu'il existe en Amérique un certain nombre d'occasions, de moyens et de sauvegardes pour diminuer les possibilités de désintégration des institutions américaines, pour contrecarrer la menace de la majorité et lutter contre les dangers inhérents à la liberté des citoyens, surtout l'individualisme et ses illusions. Sur ce dernier paradigme, Jean-Claude Lamberti dégage trois illusions de l'individualisme. La première illusion est l'autosuffisance qu'on peut corriger en intéressant les hommes aux affaires locales et à la vie associative. La deuxième est l'oubli des devoirs civiques qu'il faut corriger en unissant les affaires privées aux affaires publiques pour une meilleure participation. Enfin, la troisième illusion est la suffisance de l'esprit individuel à corriger par la recherche équilibrée des convictions morales et religieuses de

¹⁰³Cité d'après J.C. LAMBERTI, *op.cit.*, p.83.

la communauté¹⁰⁴.

L'exemple américain évoqué plus haut montre les garanties de la liberté par l'éducation, l'expérience pratique, le conservatisme légal, la religion, la liberté d'association, le respect de la loi, le droit, le jury, la décentralisation des pouvoirs et bien d'autres encore et, qui sont, selon l'expression de Tocqueville, les grandes "écoles" de la démocratie. Nous n'entrerons pas dans l'analyse de tous ces moyens, bien qu'ils soient tous nécessaires pour une bonne participation, nous ferons une analyse brève de quelques-uns selon l'ordre de priorité ci-après :

2.4.4.1 Le droit

Selon Tocqueville, le grand mérite de la démocratie américaine est d'avoir donné à tous l'idée des droits qui n'est autre chose que l'idée de la vertu introduite dans le monde politique¹⁰⁵.

C'est ce que révèle H.J. Laski lorsqu'il nous fait voir que Tocqueville avait à cœur de faire de la politique une recherche de la vertu et croyait que la seule vertu durable est celle qu'on plante dans le sol de la liberté¹⁰⁶. Mais aussi Laurence Guellec qui comprend la réponse de Tocqueville à la question : "les Américains sont-ils un peuple vertueux? Non, dit Tocqueville, car la vertu constitue pas la clef de la réussite démocratique aux États-Unis si l'on se réfère à la vertu des moralistes entendue comme la recherche désintéressée du bien en soi. Il faut, écrit Guellec,

¹⁰⁴LAMBERTI, Jean-Claude, "La liberté et les illusions individualistes selon Tocqueville", dans *La Revue Tocqueville*, vol.8 (1986-87), p.153-164. Voir aussi ses ouvrages: *La notion d'individualisme chez Tocqueville*, préface de J.J.Chevalier, Paris, Presses Universitaires de France, 1970 et *Tocqueville et les deux démocraties*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, p.217-246.

¹⁰⁵*Démocratie en Amérique*, vol. I, Paris, GF.-Flammarion, p.333.

¹⁰⁶Harold J.Laski, "Introduction" aux *Oeuvres complètes, t.I, Démocratie en Amérique*, XXX, voir aussi *Démocratie en Amérique*, vol.I, GF.-Flammarion, p.333 déjà cité.

“s’accorder sur les termes : la vertu, dans la démocratie, consiste à avoir l’idée des droits, ceux des autres comme les siens propres”¹⁰⁷. Tocqueville est convaincu que sans respect des droits, les rapports humains se réduisent à des rapports de force et, que l’existence des droits est le signe d’une société démocratique, d’une société humaine et digne. Ainsi distingue-t-il trois notions de droits: la notion divine, la notion morale et la notion politique de droits. Les deux premières notions de droits sont les premières à être établies, tandis que la troisième est liée à l’idée d’intérêt personnel. Il affiche cependant son indignation, sa crainte et son doute devant la disparition de deux premières notions qui ont toujours supporté l’idée des droits politiques. “Ne voyez-vous pas, écrit-il, que la notion divine des droits disparaît? Ne découvrez-vous point que les mœurs s’altèrent et qu’avec elles s’efface la notion morale des droits?”¹⁰⁸.

La réflexion tocquevillienne sur les droits s’inscrit donc dans une tradition. Il n’est point question chez lui de droits naturels, mais bien plutôt de l’idée d’une loi naturelle d’origine divine connue à la fois par la Révélation et l’effort moral. L’idée des droits naturels chez Tocqueville prend deux formes en Amérique et en France. En Amérique où règne la liberté politique et la liberté religieuse, la doctrine des droits naturels est inséparable à la fois de la notion divine des droits et de la notion morale. Cette doctrine a pu servir à une efficace limitation du pouvoir sans déclencher de révolution violente. En France, la doctrine de droits de l’homme qui a été un formidable instrument de révolution avait rompu tout lien avec la notion divine et la notion morale des droits et faussé les idées sur les rapports de l’homme et du citoyen.

¹⁰⁷GUELLEC, Laurence, *op.cit.*, p.31.

¹⁰⁸*Démocratie en Amérique*, I, B, 6, p.249. A ce propos on aura intérêt à lire l’*Essai de Locke concernant l’entendement humain*. Tocqueville aurait-il subi l’influence de Locke?

La doctrine toquevillienne des droits est une doctrine sociologique. Comme telle, elle s'inspire de l'esprit de 1789 en y apportant quelques compléments indispensables. Selon cet esprit, les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont: la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Dans cet esprit, Roland Pierre-Marcel constate en effet l'absence de la liberté religieuse et de la liberté associative, lesquelles ne peuvent que s'ajouter à d'autres formes de liberté qui existent déjà, notamment la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté d'associations, la liberté de la presse et la liberté des élections¹⁰⁹. Ce sont ces formes différentes de libertés qui garantissent la liberté conçue comme faculté de participer sur une base égale aux affaires publiques.

Dans les sociétés démocratiques, les droits individuels, trop récents et instables, ont moins d'importance que les droits que possédait l'aristocratie dans les sociétés anciennes. Il est donc essentiel d'y défendre la dignité personnelle, le droit à l'individualité; il faut y professer qu'une atteinte à la liberté d'un individu est une attaque contre les droits de tous les individus: "... quand on viole le droit particulier d'un individu, écrit Tocqueville, dans un temps où l'esprit humain est pénétré de l'importance et de la sainteté des droits de cette espèce, on ne fait de mal qu'à celui qu'on dépouille; mais violer un droit semblable, de nos jours, c'est corrompre profondément les mœurs nationales et mettre en péril la société tout entière..."¹¹⁰. Tocqueville souhaite qu'on ne perde pas de vue cette idée des droits dont le rôle est double: limiter le pouvoir et rendre efficaces les rapports humains.

¹⁰⁹PIERRE-MARCEL, Roland, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville*, Paris, Alcan, 1910, p.183ss, cité par J.C. LAMBERTI, *Tocqueville et les deux démocraties*, p.101ss.

¹¹⁰TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, t.II, Paris, Vrin, 1990, p.275.

.2.4.4.2 Le règne de la loi

Pour Tocqueville, un gouvernement de la démocratie tire ses avantages par le biais des lois qui sont les meilleurs moyens de limiter le pouvoir et de le rendre impersonnel, de soumettre tous ces moyens au règne de la loi. Comme l'a si bien écrit Ciceron, repris par Jean Claude Lamberti: "Nous sommes serviteurs de la loi, pour pouvoir être libres"¹¹¹. Cette conviction cicéronienne est partagée par Tocqueville lorsqu'il affirme : "les lois de la démocratie émanent de tous les citoyens"¹¹². La liberté réglée ou régulière est en rapport étroit avec la loi, et consiste dans l'obéissance à des lois et à n'obéir qu'à elles. La raison est bien simple : ces lois protègent la liberté contre toute contrainte, et s'y conformer comme il l'observe chez les Américains, est une nécessité ancrée dans l'imaginaire politique. Cette nécessité est absente dans la France de l'Ancien Régime, où la place que la notion de loi doit occuper dans l'esprit humain était vacante, où la liberté était dérégulée et irrégulière¹¹³.

Aux yeux de Tocqueville, la liberté est considérée comme le principe et la fin de la société, il est évident que la seule souveraineté justifiable est celle de la loi. Les conditions de ce règne de la loi demeurent cependant dans la distinction établie par Locke entre l'état civil et l'état de nature. C'est l'existence des lois établies, permanentes et connues de tous et l'existence d'une magistrature impartiale et enfin l'existence d'un pouvoir collectif pour assurer l'exécution des lois et mettre la

¹¹¹Cité d'après J.C.LAMBERTI, *Tocqueville et les deux démocraties*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983,p.108.

¹¹²TOCQUEVILLE, Alexis de, *Démocratie en Amérique*, vol.I, Paris GF.-Flammarion, 1981, p.326.

¹¹³TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'Ancien Régime et la Révolution*, éd. de J.-P. Mayer, Paris, Gallimard, 1952, p.134, 177.

communauté à l'abri de l'étranger que la loi protège la liberté contre tout arbitraire et tout abus du pouvoir. Rapprochant les deux Déclarations de droits, celle de 1789 en France et de 1793 aux États-Unis, Jean Claude Lamberti trouve le rôle de la loi dans ces deux déclarations. La première stipule que "la loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société" (1789) et la deuxième insiste sur le fait que la loi "doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent"(1793)¹¹⁴.

La liberté et la légalité exigent une limitation du pouvoir, fut-il le pouvoir de tous. La philosophie qui recherche l'accord de la liberté et de la loi ne peut concevoir la souveraineté que de façon relative et limitée. Certes, Tocqueville fait partie de cette philosophie dans la mesure où, pour lui, évitant toute contrainte, la loi peut être soumise aux principes de la justice, laquelle justice est conçue selon la Raison et selon l'enseignement de la Révélation. Il a l'intime conviction que la Loi doit obéir à des critères universels de justice que l'homme peut connaître. L'autorité de la loi ne s'impose que lorsque les lois fondamentales sont acceptées de tous. Cependant au-dessus de toutes les lois particulières, il existe une loi générale que tous préfèrent et à laquelle ils aspirent. L'idée de loi naturelle ne subsiste ici que sous la forme laïcisée et rationaliste où elle se réduit aux exigences d'égalité et de réciprocité, de liberté et de dignité. En suivant l'enseignement de Montesquieu, Tocqueville ne peut-il pas dire avec lui que "la loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre, et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers"¹¹⁵. Comme telle, elle est adaptée aux moeurs et aux coutumes. C'est dans celle-ci qu'il trouve l'idée d'une éducation de la liberté, d'une formation des

¹¹⁴LAMBERTI, J.C., *op.cit.*p. 109.

¹¹⁵MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, livre III, chap.3.

moeurs nécessaires à une société libre par l'effet d'une Constitution libérale et de la liberté politique.

Dans sa comparaison de l'Amérique et de la France de l'Ancien Régime, Tocqueville tire en effet cette conclusion: "En Amérique, les moeurs libres ont fait les institutions libres; en France, c'est aux institutions politiques libres à faire les moeurs libres"¹¹⁶.

2.4.4.3 La décentralisation du pouvoir

Tendance inhérente à un état social sans aristocratie et sans privilège, la centralisation du pouvoir est le tombeau de la liberté et, par conséquent, un des dangers que peut présenter la démocratie. Un Etat centralisateur qui veut tout régir impose l'uniformité aux dépens de l'initiative privée et de la diversité. C'est pourquoi Tocqueville préfère la décentralisation comme moyen de garantir la liberté, et défend un Etat décentralisé, un Etat où les citoyens prennent l'habitude de régler les affaires collectives au niveau de la commune. Il croit cependant à l'utilité de la décentralisation pour prévenir les tendances oppressives des démocraties et multiplier les degrés intermédiaires d'institutions entre l'État et les citoyens, et les constituer en relais obligés dans l'exercice du pouvoir central, afin d'en modérer la puissance et d'en freiner les excès. Tocqueville insiste à cet égard sur l'exemple américain, où le gouvernement est forcé pour agir d'avoir recours à des fonctionnaires communaux. Élus par leurs concitoyens et jouissant de leur confiance, à l'inverse de ce qui se passe en France, où les collectivités locales doivent utiliser les agents de l'État pour la gestion de leurs propres affaires. La commune qui est une des grandes écoles de la démocratie fondée sur la pratique quotidienne de la participation aux affaires publiques, enseigne la valeur et le sens de l'engagement envers la communauté et chasse

¹¹⁶TOCQUEVILLE, Alexis de, *Oeuvres Complètes*, V, 1, p.179.

l'indifférence. L'égoïsme qui stérilise l'habitant et l'individualisme qui annule le citoyen rencontrent une barrière efficace dans la participation. Cette participation engendre des liens de communion entre les habitants, nourrit le citoyen de l'esprit de liberté et écarte tout danger d'un nouveau type de despotisme doux et moins violent¹¹⁷.

La commune est aussi l'espace où il est possible de trouver une réponse à la question portant sur la légitimité des fins. Il s'agit du principe de l'intérêt bien entendu sur lequel se fonde la démocratie moderne par opposition à la démocratie antique qui est axée sur la vertu. Pour Tocqueville, au regard "de toutes les doctrines philosophiques"¹¹⁸, la doctrine de l'intérêt semble la mieux adaptée aux besoins des hommes de son temps. Cette position fait voir aux citoyens les avantages de consacrer une partie de leur vie privée à la sphère publique, une partie de leur liberté privée à la liberté collective.

Dans la commune, les citoyens sont amenés à faire l'apprentissage de l'autogouvernement dans le milieu local qu'ils connaissent personnellement, et font de la démocratie directe. Chaque citoyen apprend à gouverner, et à être gouverné, il prend le goût à un ordre auquel il a contribué, apprend à lier liberté et responsabilité, droits et devoirs, intérêt personnel et intérêt collectif. L'intérêt que ce citoyen exprime, par sa participation aux affaires publiques devient une habitude et un goût pour les affaires de l'État.

Tout comme Benjamin Constant avant lui, Tocqueville ne nie pas la nécessité d'une certaine tutelle sur les collectivités décentralisées, pour s'assurer que celles-ci ne s'opposent pas, dans la gestion de leurs intérêts particuliers, à l'ordre général de la nation ; il s'inquiète même de son

¹¹⁷Ibid., chap.IX, p.328.

¹¹⁸Ibid., chap.VIII, p.129.

insuffisance aux États-Unis. Mais, en même temps, il ne veut pas d'une tutelle qui s'immiscerait dans les affaires particulières de ces communautés, en prétextant leur manque de compétences, et en prétendant leur éviter ainsi les conséquences néfastes pour elles de leur mauvaise administration: il faut ne donner à l'État que ce qui est une affaire qui intéresse vraiment l'État et laisser à la commune la délibération sur ses affaires sans que l'État intervienne, car c'est aux yeux de Tocqueville "une maxime insolente que de dire que l'État est le tuteur des gouvernés, qu'il a le droit de forcer les particuliers à bien faire leurs affaires"¹¹⁹.

Dans un régime centralisé ou non décentralisé, les libertés communales peuvent être envahies par un gouvernement central fort et entreprenant. Pour contrecarrer cet appétit du pouvoir central, les libertés communales doivent reposer sur des moeurs engendrées par une longue habitude du pouvoir communal. Espace de participation où les citoyens s'occupent d'eux-mêmes, la commune est l'association volontaire, le premier maillon dans l'art essentiel aux démocraties, elle est l'expression tangible de la décentralisation du pouvoir politique conçue comme moyen de garantir la liberté et de résister à la tyrannie de la majorité et à l'individualisme envahissant de la société moderne.

2.4.4.4 Les moeurs saines

Comment les moeurs, les croyances des hommes, la religion sont-elles des facteurs déterminants qui n'enfreignent pas l'idée de liberté? La société américaine est celle qui a su joindre l'esprit de religion et l'esprit de liberté, maintenant ainsi la survie de la liberté en Amérique. En opposition, la société française déchirée par le conflit entre l'Eglise et la démocratie,

¹¹⁹Ibid.,

a rendu précaire l'avenir de la liberté. Alors que dans la société française, le conflit de l'esprit moderne et l'Eglise est la cause dernière des difficultés que rencontre la démocratie à demeurer libérale; dans la société américaine au contraire c'est la parenté d'inspiration entre l'esprit de religion et l'esprit de liberté qui en est le fondement. La civilisation anglo-saxonne est le produit de "deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait souvent la guerre, mais qu'on est parvenu en Amérique à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement, je veux parler de l'esprit de religion et de l'esprit de liberté"¹²⁰. Ces deux esprits se retrouvent intimement unis l'un à l'autre, ils règnent ensemble sur le même sol et s'influencent mutuellement. Un peu plus loin, écrit encore Tocqueville, "La religion voit dans la liberté civile un noble exercice des facultés de l'homme; dans le monde politique, un champ livré par le Créateur aux efforts de l'intelligence. Libre et puissante dans sa sphère, satisfaite de la place qui lui est réservée, elle sait que son empire est d'autant mieux établi qu'elle ne règne que par ses propres forces et domine sans appui sur les cœurs. La liberté voit dans la religion la compagne de ses luttes et de ses triomphes, le berceau de son enfance, la source divine de ses droits. Elle considère la religion comme la sauvegarde des mœurs; les mœurs comme la garantie des lois et le gage de sa propre durée"¹²¹.

Ces textes montrent à quel point Tocqueville est libéral et veut que les démocrates reconnaissent la solidarité nécessaire entre des institutions libres et des croyances religieuses. La religion demeure socialement nécessaire, car l'intérêt bien entendu ne peut être un frein suffisant au despotisme de la majorité et à l'individualisme orgueilleux. Cette nécessité de la religion, dans

¹²⁰Ibid., p.42-43.

¹²¹Ibid.,

une société égalitaire qui veut se gouverner elle-même, est inscrite dans la conscience des individus et constitue un meilleur moyen d'éducation à la liberté.

2.4.4.5 La justice

Sur ce plan les intuitions de Tocqueville tendent à substituer "l'idée du droit à celle de la violence; à placer des intermédiaires entre le gouvernement et l'emploi de la force matérielle"¹²². Dans une société qui jouit d'une liberté régulière, le rôle de la justice est de s'occuper des intérêts particuliers et d'être à la disposition de tout individu qui se sent lésé. Les individus, trop isolés dans une société démocratique pour pouvoir compter sur l'appui des autres, ont besoin de ce pouvoir indépendant pour se protéger contre la tyrannie et le conformisme de la majorité.

Le pouvoir judiciaire garantit les libertés de deux manières. Premièrement, il ne peut contraindre les particuliers à diriger leurs actions dans un sens déterminé; deuxièmement, le pouvoir judiciaire constitue la meilleure garantie des droits des individus et leur sauvegarde contre les empiètements éventuels de la société.

Ce pouvoir se caractérise par trois caractères essentiels suivants: ne se prononcer que sur les litiges, ne traiter jamais que de cas particuliers et n'intervenir que lorsqu'il est saisi¹²³.

Selon Tocqueville, le pouvoir judiciaire est destiné à être à la fois la barrière et la sauvegarde du peuple. Sauvegarde, en tant qu'il garantit les droits individuels; barrière en tant qu'il éduque au respect des droits d'autrui et qu'il équilibre la puissance de la majorité sur le plan politique. Lorsque le pouvoir populaire est dominant, le meilleur contrepoids qui puisse l'équilibrer est le pouvoir judiciaire, dans l'avantage des individus. Sur ce point, les Américains ont réussi

¹²²Ibid., p. 141.

¹²³*Démocratie en Amérique*, Paris, GF-Flammarion, p. 168.

grâce au culte de la Constitution appelée à séparer l'autorité du pouvoir et à préserver, face au pouvoir du peuple, une autorité confiée au pouvoir judiciaire. On voit chez Tocqueville une continuité à faire coexister la loi comme expression de la volonté populaire et les autres sources du droit. Cela se traduit par le pouvoir des légistes que Tocqueville présente comme les seuls aristocrates compatibles avec la démocratie, parce qu'épris d'ordre, de légalité et capables de s'opposer à la "tyrannie de la majorité".

2.5 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons montré que la véritable démocratie, du moins celle que Tocqueville souhaite, ne peut se réaliser que sur les principes qui la fondent pour une meilleure participation de tous les citoyens aux affaires publiques. Il s'agissait des principes générateurs de la démocratie que sont l'égalité et la liberté qui acquièrent chez Tocqueville un contenu positif. L'égalité n'est plus à considérer dans l'égalitarisme de la foule et la liberté ne doit pas être considérée comme valeur négative. Ce sont des valeurs positives et fondamentales qui doivent s'accorder pour constituer le fondement de toute démocratie. Dans la société américaine comme dans la société française, ces deux valeurs sont capitales. La Déclaration de l'indépendance américaine (1776) affirme : "Nous tenons ces vérités pour évidentes par elles-mêmes, que tous les hommes naissent égaux, que leur créateur les a dotés de certains droits inaliénables parmi lesquels la vie, la liberté et la recherche du bonheur". La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule dans son article premier ce qui suit: "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits"; et celle de 1791, dans ses articles 1 et 2, affirme : "... Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété". Toutes ces déclarations sont-elles restées au niveau des

idéologies ou sont-elles restées vivantes au sein d'une société qui se veut réellement démocratique? Tocqueville est le penseur "libéral d'une espèce nouvelle" qui a affirmé ces valeurs comme conditions d'une démocratie participative. C'est ce que nous avons tenté de montrer dans ce deuxième chapitre. Que les deux valeurs aient des effets destructeurs, Tocqueville ne peut que s'en douter. Des institutions politiques libres (équilibre des pouvoirs, indépendance du pouvoir judiciaire, libertés locales et décentralisation du pouvoir), mais aussi libertés d'associations, de la presse, du culte sont autant de manifestations essentielles de la liberté dont Tocqueville attend qu'elles neutralisent les "vices" inhérents à l'état social démocratique. Dans tous les cas, il s'agit de s'attaquer à la racine du mal, c'est-à-dire à l'atomisation du corps social et à l'individualisme qu'engendre l'égalisation des conditions et de contrecarrer la tendance corrélative à la centralisation et au renforcement du pouvoir. Seule l'organisation sociale et politique de la liberté est susceptible, aux yeux de Tocqueville, d'éviter que l'égalité ne détruise la liberté. C'est elle qui permet en définitive d'arriver à une réalisation effective de la démocratie, définie, non plus, d'un point de vue uniquement social, par l'égalisation des conditions, ou sous l'angle simplement politique, par la liberté, mais globalement par la formule suivante: "La démocratie, c'est la liberté combinée avec l'égalité"¹²⁴. Cette liaison va-t-elle de soi? Toute la réflexion de Tocqueville nous aura montré qu'elle est difficile, mais non point inconcevable.

Dans sa forme participative, la démocratie n'est pas achevée; c'est un processus qui se construit et se reconstitue au fur et à mesure que les hommes s'y donnent avec coeur pour le bien-être de tous. Ce ne sont pas tous les hommes, mais les hommes représentés par leurs semblables capables d'intuitionner les intérêts de tous. C'est de cette façon que, pour Tocqueville, la

¹²⁴Cité d'après P.MARCEL, *Essai politique sur Alexis de Tocqueville*, p.168.

démocratie, bien qu'elle soit un état de société où le peuple est souverain et "loi des lois", doit être représentative. Il n'y a pas de participation sans représentation et inversement. C'est cette notion de représentation que nous avons à analyser et à expliquer dans notre troisième chapitre.

Chapitre troisième Démocratie et représentation

3.1 Introduction

En définissant la démocratie par le dogme de la souveraineté populaire, Tocqueville n'entend pas que cette souveraineté soit illimitée ou absolue, mais plutôt qu'elle soit limitée pour éviter le danger de la tyrannie de la majorité. Ainsi pour éviter cette tyrannie, Tocqueville évoque-t-il la notion de représentation. Que signifie cette notion? Quels sont les aspects ou éléments qui la favorisent? En d'autres termes quelles sont les institutions qui favorisent cette représentation? Est-ce que Tocqueville considérerait cette notion comme dangereuse? Pour une meilleure compréhension de cette notion nous partirons de quelques chercheurs qui ont questionné la représentation dans son actualité politique et dans sa formation historique (1) pour dégager son reflet dans les institutions politiques telles que Tocqueville nous les présente dans sa *Démocratie en Amérique*(2), en particulier la Constitution fédérale, le principe de la séparation des pouvoirs et les institutions représentatives telles que les partis politiques (3), la liberté de la presse (4) et celle de l'association (5)..

3.2 La représentation dans l'histoire de la philosophie politique

Phénomène du monde moderne, la représentation démocratique exige des modernes de concevoir comment une personne peut exprimer la volonté de plusieurs. Depuis Hobbes jusqu'à Benjamin Constant, que la démocratie, dans sa formulation théorique, a pris une forme représentative.

Chez Hobbes, le souverain ou la "personne artificielle", personnifie chaque contractant qui unifie en sa personne la pluralité des contractants : "Les paroles et actions de certaines personnes artificielles sont reconnues par celui qu'elles représentent. La personne est alors l'acteur; celui

qui en reconnaît pour siennes les paroles et actions est l'Auteur, et en ce cas l'acteur agit en vertu de l'autorité qu'il a reçue"¹²⁵.

John Locke, au contraire, en pensant l'institution sociale comme l'expression d'un "contrat" par lequel le souverain devient l'acteur qui agit à jamais en lieu et place des contractants, introduira entre le représentant et le représenté cette distance lui permettant de justifier le recours à la sanction du peuple à l'égard du représentant : le représentant ne représente pas le peuple au sens où il l'incarnerait dans son corps et dans sa personne, mais il est investi pour un temps déterminé d'une mission de représentation, c'est-à-dire une mission de confiance ou une charge que le peuple confie à ceux qui le représentent¹²⁶. Locke ne cherche pas à représenter le peuple comme une entité unifiée, comme le fait Rousseau, mais comme une multitude dont la "majorité" ou "le plus grand nombre" aura la tâche de décider de l'organisation politique.

Montesquieu, le principal inspirateur de Tocqueville, adhère lui aussi au principe du gouvernement représentatif : "Comme, dans un Etat libre, tout homme qui est censé avoir une âme libre doit être gouverné par lui-même, il faudrait que le peuple en corps eût la puissance législative; mais comme cela est impossible dans les grands Etats, et est sujet à beaucoup d'inconvénients dans les petits, il faut que le peuple fasse, par ses représentants, tout ce qu'il ne peut pas faire par lui-même"¹²⁷.

Rousseau, quant à lui, se figure ce peuple comme un "corps moral et collectif" et l'acte

¹²⁵HOBBS, T., *Léviathan (1651)*, trad.F.Tricaud, Paris, Sirey, 1971, p.163.

¹²⁶LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil (1690)*, trad. D. Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1992, p.583.

¹²⁷MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois (1748)*, Paris, Garnier-Flammarion, 1979, Livre XI, chap. VI, p.297.

d'association, le contrat social, comme ce qui confère à chaque personne particulière son "moi commun". Ce peuple n'est pas représenté, il doit être l'auteur des lois, il ne délègue pas ses pouvoirs de participation. Rousseau refuse la représentation : le souverain qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même¹²⁸.

Prenant le contrepoids de Rousseau, B.Constant vante la représentation comme le seul moyen de sauver cette autre liberté, celle de se livrer à ses affaires. C'est pourquoi, écrit-il, "le système représentatif est une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui néanmoins n'a pas le temps de les défendre toujours lui-même"¹²⁹. Constant oppose, en effet, la liberté des anciens et la liberté des modernes, d'une part, la démocratie directe athénienne dans laquelle les citoyens privilégient leur liberté politique de participation aux affaires de la Cité en confiant leurs affaires privées et domestiques à la famille et aux esclaves, et, d'autre part, la liberté des modernes par laquelle les citoyens, au nom de la sphère privée, délèguent une partie de leur pouvoir politique à des représentants et se contentent en bons intendants de les contrôler.

Cette brève histoire montre la nécessité de la démocratie représentative dans le monde moderne. Elle montre aussi qu'il y a un certain lien entre cette représentation et la souveraineté populaire. La souveraineté du peuple qui définit le mieux la démocratie chez Tocqueville peut-elle se déléguer? Comment ce peuple, qui est souverain dans la vie politique paisible et régulière, peut-il trouver des moyens d'exercer réellement sa souveraineté?

¹²⁸ROUSSEAU, J.J., *Du contrat social* (1762), Paris, Garnier-Flammarion, 1992, p.51.

¹²⁹CONSTANT, B., *De la liberté chez les modernes*, Paris, Le livre de poche, coll. "Pluriel", 1980, p.512.

3. 3 Représentation, souveraineté et démocratie chez Tocqueville

La focalisation de la vie démocratique sur sa dimension représentative est particulièrement accentuée dans la démocratie américaine où, d'une part, la démocratie directe, pensée comme souveraineté du peuple, ou pouvoir du peuple par le peuple, exercée par les membres de la société civile sur base des principes fondamentaux d'égalité et de liberté, demeure vivante au niveau des communes, et où, d'autre part, le recours du citoyen à une procédure juridique pour faire reconnaître ses droits s'il les juge lésés est une pratique courante.

Depuis Tocqueville, on le sait, deux grandes interprétations de la démocratie se sont développées : la démocratie comme état social caractérisé par l'égalité des conditions, et la démocratie définie comme souveraineté du peuple ou démocratie juridique. Ces deux interprétations sont à l'oeuvre dans l'ensemble de la pensée de Tocqueville. Mais c'est à la deuxième interprétation que Tocqueville peut rejoindre l'idée d'une démocratie représentative. Celle-ci désigne donc l'expression politique des citoyens par la médiation de leurs représentants politiques élus au suffrage universel. "En Amérique, écrit Tocqueville, le peuple nomme directement ses représentants et les choisit en général tous les ans, afin de les tenir plus complètement dans sa dépendance. C'est donc réellement le peuple qui dirige, et, quoique la forme du gouvernement soit *représentative*, il est évident que le peuple règne, et que c'est la majorité qui gouverne au nom du peuple"¹³⁰. Dans la pensée démocratique américaine, la volonté populaire est exprimée dans la constitution et, en tant qu'elle s'exprime par la voie de représentants politiques, elle est encadrée par le principe constitutionnel selon lequel le peuple souverain de nom ne peut exercer sa

¹³⁰TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, tome 1, Flammarion, 1981, p.255.

souveraineté qu'à travers des représentants qui l'exercent en son nom et à sa place. Tocqueville est conscient que dans la démocratie moderne, il ne faut jamais séparer la souveraineté de la représentation. Bien que la souveraineté soit définie comme le droit de faire des lois, c'est plutôt la démocratie qui donne ce droit au peuple et, par conséquent, cette souveraineté n'est pas absolue; elle est exercée par l'intermédiaire des représentants de ce peuple.

Définir la démocratie en rapport avec la souveraineté qui lui est coextensive, c'est en revanche confronter la représentation avec la souveraineté. C'est justement ce qu'il faut établir à l'intérieur du lien, qui est à trouver, entre le mode de représentation de ceux qui doivent être représentés dans l'organisation du pouvoir, et la façon dont est pensée la souveraineté elle-même. Selon Tocqueville, cette souveraineté consiste-t-elle à choisir ses représentants ou à participer directement au gouvernement? Tocqueville met une grande différence entre le droit qu'a un peuple de choisir son gouvernement et le droit qu'aurait chaque individu de ce peuple à prendre part au gouvernement. La première idée paraît contenir une vérité incontestable, tandis que la deuxième contient une erreur manifeste¹³¹. Pourtant le chapitre consacré à la souveraineté du peuple contient une formulation apparemment opposée. Selon Tocqueville, le principe de la souveraineté populaire aux États-Unis, qui s'étend jusqu'à ses dernières conséquences est revêtu, écrit-il, " successivement de toutes les formes suivant la nécessité des cas. Tantôt le peuple en corps fait les lois comme à Athènes, tantôt des députés, que le vote universel a créés, le représentent et agissent en son nom sous sa surveillance presque immédiate"¹³². Mais en réalité, les formes de démocratie directe se limitent à la commune, et encore n'est-ce vrai que pour les communes dont la taille

¹³¹TOCQUEVILLE, Alexis de, *Inédits de Yale, CV*, h, cahiers 5, 4.

¹³²ID, *De la démocratie en Amérique*, vol.I, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, p.119.

n'excède pas une certaine limite¹³³, au-delà la démocratie américaine est une démocratie représentative. Si l'on met à part le cas des petites communes, il n'y a pas de contradiction entre les textes de Tocqueville qui affirment tous clairement que la démocratie moderne ne peut être, pour l'essentiel, qu'une démocratie indirecte. Car, "la majorité, écrit Tocqueville, agit par représentants lorsqu'il faut traiter les affaires générales de l'Etat"¹³⁴. Tocqueville estimait à la fois que dans une démocratie représentative, les fonctions les plus élevées ne pouvaient être convenablement assumées par le citoyen moyen, et qu'il fallait éviter de réserver à tous les niveaux les affaires publiques à une sorte particulière de citoyens, définie selon un critère censitaire ou de compétence, faute de quoi lesdites affaires ne pourraient plus être considérées comme publiques¹³⁵. La vie publique est, par définition, ouverte à tout citoyen dans un régime de liberté, mais cela ne signifie pas que chacun ait l'aptitude de gouverner l'Etat.

La démocratie locale, communale ou directe répond aux besoins immédiats d'auto-gouvernement : elle traite des questions qui concernent chacun de façon immédiate et n'appellent pas de compétences particulières. Mais en ce qui concerne les grandes questions d'intérêt général, elles ne sont pas confiées à tous et chaque citoyen est sensé comprendre qu'à ce niveau, la souveraineté du peuple n'intervient que par le biais de l'élection des représentants et des réactions de l'opinion aux décisions prises ou du moins en leurs effets les plus visibles. Tocqueville observera qu'en Amérique, la multiplication des collectivités locales et la hiérarchie des règles de droit toutes subordonnées, en dernière analyse, à la Constitution, permet d'affirmer la souveraineté

¹³³Ibid., p.122ss.

¹³⁴Ibid., p.125.

¹³⁵Cfr MARCEL, R. P., *op.cit.*, p.232-245.

populaire et d'aménager diverses formes de participation à la vie publique et d'exercice de la souveraineté. Si l'idée de représentation est chez Tocqueville de nature politique, elle se reflète en effet à l'intérieur de la Constitution fédérale des Etats-Unis et à la manière dont cette Constitution assure à son tour une représentation de tous les citoyens dans l'exercice de leurs droits, et cela à travers le principe de la séparation des pouvoirs auquel Tocqueville s'attache avec plus d'intérêt.

3. 4 Représentation et Constitution fédérale américaine

C'est depuis Montesquieu que l'idée de Constitution est intimement liée à celle d'une organisation politique dans un régime démocratique qui a pour but la liberté politique¹³⁶.

Influencés par Locke et Montesquieu, les Américains sont ceux qui ont le mieux réussi à ce niveau par rapport aux Français. Ainsi Tocqueville considère-t-il cette Constitution comme l'une des formes que la démocratie peut donner à son gouvernement. C'est au nom de cette Constitution et, grâce à la démocratie représentative, que les Américains ont essayé de créer un système de poids et de contrepoids de nature à éviter les abus d'un gouvernement trop autoritaire ou démagogique. Pour Tocqueville, la plus grande originalité de l'Amérique ne réside pas dans sa déclaration et sa guerre d'indépendance, mais dans sa Constitution; "ce qui est nouveau, écrit-il, dans l'histoire des sociétés, c'est de voir un grand peuple, averti par ses législateurs que les rouages du gouvernement s'arrêtent, tourner sans précipitation et sans crainte ses regards sur lui-même, sonder la profondeur du mal, se contenir pendant deux ans entiers, afin d'en découvrir à loisir le remède et, lorsque ce remède est indiqué, s'y soumettre volontairement sans qu'il en coûte une larme ni une goutte de

¹³⁶MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, XI, 5 et 6, Paris, GF.-Flammarion, 1979, p.293-304.

sang à l'humanité"¹³⁷. Cette originalité attira l'attention de Hannah Arendt lorsqu'elle montra que la grandeur de la Révolution américaine est d'avoir fondé un nouvel ordre politique en donnant une constitution à la liberté¹³⁸. Elle consiste à la fois dans le contrôle réciproque et l'équilibre des divers pouvoirs d'attributions aux divers gouvernements des Etats¹³⁹. Il n'est pas question ici d'étudier la genèse et la signification de cette Constitution, reflet de la démocratie représentative, mais plutôt d'examiner les leçons que Tocqueville en tire.

3.4.1. La première leçon est celle du fédéralisme américain formé dans le but de répondre à quelques besoins généraux, tels que faire la paix et la guerre, conclure les traités de commerce, de lever les armées, d'équiper les flottes, de régler tout ce qui a rapport à la valeur de l'argent, d'ouvrir les grandes communications qui devraient unir les diverses parties du territoire et d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats¹⁴⁰.

Et Tocqueville est parmi les premiers à avoir identifié l'originalité de l'Union fédérale et de la théorie nouvelle sur laquelle elle repose, théorie "qui doit marquer comme une grande découverte dans la théorie dans la science politique de nos jours"¹⁴¹. Il a particulièrement noté que,

¹³⁷TOCQUEVILLE, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, vol.I, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, p.184.

¹³⁸ARENDR, H., *Essai sur la Révolution*, trad. M.Chrestien, Paris, Gallimard, 1967, p.85, voir aussi les travaux de SCHLEIFER dans *The making of Tocqueville's "Democracy in America"*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1980 et de PIERSON, G.W., *Tocqueville and Beaumont in America*, New York, Oxford University Press, 1938.

¹³⁹Cfr. OGG, F.A. et RAY, P.O., *Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique*, trad. J.Henri Prelot, Paris, Presses Universitaires de France, 1959.

¹⁴⁰*Démocratie en Amérique*, vol.I, GF.-Flammarion, p.185-187.

¹⁴¹Ibid., p.184.

dans le domaine limité qui est le sien, les ordres du gouvernement fédéral s'adressent directement aux citoyens : c'est ce gouvernement qui dicte les lois aux citoyens et les fait exécuter lui-même. Tocqueville a donc saisi le trait spécifique qui sépare l'Etat fédéral de la simple confédération qui doit recourir aux Etats membres pour faire exécuter ses décisions. Pour lui, les sujets de l'Union fédérale sont les citoyens et non pas les Etats. Et c'est par l'exercice de la souveraineté de ces citoyens que l'Union fédérale a été établie et non pas par un contrat d'adhésion des corps politiques préorganisés.

Par ailleurs, Tocqueville n'a pas vu que la ratification de la Constitution plaçait le peuple à la source de la souveraineté et faisait de lui le créateur d'un système politique entièrement nouveau, où il agissait comme "source de tout pouvoir" selon l'expression de Madison. Mais il reste impressionné sur la question décisive de la nature de l'Union et des pouvoirs du Congrès, par les jugements de Jefferson, qui considérait l'Union comme le résultat d'un contrat entre les collectivités politiques existantes.

C'est ainsi que Tocqueville trouve, pour la première fois dans l'histoire du monde, que les Etats-Unis présentent l'exemple d'une grande nation qui reste durablement constituée en république, et, grâce au fédéralisme, ils cumulent les avantages des grandes et des petites nations : force et progrès comme dans les grands États, bien-être intérieur et liberté comme dans les petites républiques et surtout cette qualité de patriotisme et d'esprit public enviée aux démocraties antiques. Rien dans tout cela qui contredise Montesquieu et sa théorie de la convenance naturelle entre la démocratie et la petite taille de l'Etat, mais plutôt l'habile utilisation d'une réserve formulée par

Montesquieu lui-même en faveur de la république fédérative¹⁴².

Terminant son étude sur le fédéralisme américain, Tocqueville revient à conclure pourquoi la France ne peut sans grave risque recourir à une forme de décentralisation qui fractionnerait sa souveraineté. Et pour cause : “une souveraineté fractionnée sera toujours plus faible qu’une souveraineté complète”¹⁴³. Pour Tocqueville, la bonne application du système fédéral supposerait acquises les conditions particulières que bien peu de peuples réunissent : conditions de haute éducation populaire, d’habitudes du “self-government”, d’homogénéité des moeurs et des intérêts sur le territoire fédéral et d’environnement pacifique¹⁴⁴.

3.4.2 La deuxième leçon est celle du principe de la séparation des pouvoirs

Pour l’essentiel, la Constitution américaine s’inspire de l’idée d’une limitation des pouvoirs tant de la Fédération que des Etats et que son originalité consiste, à la fois, dans le contrôle réciproque¹⁴⁵ et l’équilibre des divers pouvoirs du gouvernement fédéral et dans la superposition de ce gouvernement à pouvoirs d’attributions aux divers gouvernements des États. L’attachement de Tocqueville au principe de la séparation des pouvoirs trouve son écho dans le passage suivant de Montesquieu : “Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n’y a pas de liberté; parce qu’on peut

¹⁴²MONTESQUIEU, *De l’esprit des lois*, Livre IX, 1, voir aussi *Démocratie en Amérique*, tome 1, chap.8.

¹⁴³*Démocratie en Amérique*, vol.I, GF.-Flammarion, p.244.

¹⁴⁴*Ibid.*, p.246.

¹⁴⁵C’est ce que les “Pères fondateurs” de la Constitution américaine, Madison, Hamilton et Jay, ont appelé le fameux système des “freins et contrepoids” (checks and balances). Voir FRANK, Joseph, “Le Congrès” dans OBRAN, Edmond et collaborateurs, *Le système politique des États-Unis*, Les Presses de l’Université de Montréal, 1987, p.155.

craindre que le même monarque ou le même Sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice"¹⁴⁶. Ce passage qui inspire Tocqueville montre que les trois pouvoirs ne sont pas à confondre, mais que leur séparation apporte une garantie de respect de la loi et de sûreté des citoyens.

3.4.2.1 Le pouvoir législatif

Ce pouvoir émane du Congrès considéré comme institution à la fois représentative et législative. Comme tel, le Congrès, en tant que corps législatif fédéral de l'Union, se compose d'un Sénat appelé chambre haute et d'une chambre des représentants appelée chambre basse. Les deux chambres ont la même assise populaire et la même légitimité. Les membres du Sénat tout comme ceux de la chambre des représentants sont élus au suffrage universel. La chambre des représentants possède plus de pouvoirs que la chambre haute. Ses sièges dépendent de la démographie de chaque État. Le Sénat représente les États membres de la fédération et sert de contrepoids aux excès et à l'instabilité de la chambre basse. Chaque État jouit d'une représentation égale au Sénat, alors que la chambre des représentants représente la population et sert de porte-parole des aspirations populaires et démocratiques de la nation. Ces deux chambres travaillent en commissions, permanentes, spéciales, mixtes et de conciliation. Ces commissions élaborent et étudient les projets de loi avant de les présenter aux chambres. Elles ont le pouvoir de mener des enquêtes, de convoquer des témoins et de prendre toute autre mesure associée au travail législatif, comme la

¹⁴⁶MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, livre XI, chap.6.

surveillance de la bureaucratie¹⁴⁷. Elles délibèrent aussi sur la ratification des nominations du président dans leur domaine de compétence. Notamment, les juges fédéraux proposés par le président apparaissent devant la commission judiciaire du Sénat. Le Sénat s'occupe de la ratification des traités, de l'approbation des nominations des cadres supérieurs de l'État, alors que la chambre des représentants s'occupe des affaires fiscales. Le Sénat accorde plus de libertés à ses membres lors de ses délibérations, alors que dans la chambre des représentants, le temps accordé à chaque participant est fort limité. Mais une différence fondamentale que Tocqueville a observée est que la chambre des représentants n'a que des fonctions législatives et qu'elle ne participe au pouvoir judiciaire qu'en accusant les fonctionnaires publics, alors que le Sénat concourt à la formation des lois, c'est lui qui forme le grand conseil exécutif de la nation, valide et approuve les traités conclus par le président¹⁴⁸.

3.4.2.2 Le pouvoir exécutif

Selon Tocqueville, le pouvoir exécutif joue un grand rôle dans la destinée des nations et y occupe une place importante. C'est dans l'étude de ce pouvoir que Tocqueville se livre à une comparaison sereine et précise des pouvoirs d'un roi constitutionnel en France et ceux du Président en Amérique. Le pouvoir du Président des Etats-Unis ne s'exerce que dans la sphère d'une souveraineté restreinte, tandis que celui du roi, en France, agit dans le cercle d'une souveraineté complète.

Mais Tocqueville ne peut s'empêcher de remarquer qu'au-delà des différences

¹⁴⁷OGUL, M.S., *Congress Oversees the Bureaucracy*, Pittsburg, University of Pittsburg Press, 1976, p.182.

¹⁴⁸*De la Démocratie en Amérique*, vol.I, Flammarion, p.188-192.

constitutionnelles, les deux chefs d'Etat sont soumis l'un et l'autre au véritable pouvoir dirigeant, celui de l'opinion publique et, ajoute-t-il, "En Amérique ce pouvoir procède par des élections et des arrêts; en France, par des révolutions"¹⁴⁹. Voyons tout cela en détail.

En France, le roi s'identifie à la législature, participe à sa formation. Il est l'exécuteur de la loi. Ce roi est un chef héréditaire, un maître absolu, une personne inviolable. Son pouvoir procède par des révolutions. Le roi, en France, a besoin d'obtenir l'appui du corps législatif pour remplir sa tâche : celle de faire la loi. Le corps législatif a également besoin du roi pour exécuter la loi. Entre ce corps et le roi, il existe un accord de réciprocité.

En Amérique, le président dépend de la législature, il se sent inférieur à elle. Comme le roi, le président est l'exécuteur de la loi, mais n'a pas le droit de proposer la loi. Le président est un magistrat élu pour quatre ans. Il est soumis à une surveillance jalouse du pouvoir législatif avec lequel il est perpétuellement en opposition. Le président prépare les traités, mais ne les fait pas; il désigne aux emplois, mais il n'y nomme point. Le président est responsable de ses actes. Son pouvoir procède par des élections et des arrêts. Le président est chef de l'armée, il commande la flotte. Il dirige les affaires de l'Union vis-à-vis des peuples étrangers. Bref, le président américain est à la fois commandant en chef des forces armées, chef de la diplomatie, législateur en chef et chef du parti politique.

3.4.2.3 Le pouvoir judiciaire

Parmi les institutions politiques représentatives, le pouvoir judiciaire exerce une influence très forte sur la destinée des Américains et y tient une place importante.

La difficulté rencontrée par Tocqueville en ce qui concerne cette institution consiste dans

¹⁴⁹*Démocratie en Amérique, vol. 1, Flammarion, p.192.*

l'obéissance aux lois par les gouvernés. On ne peut pas faire obéir aux lois par la guerre ni par la force ni par la violence, sinon on aurait à faire à l'anarchie et au despotisme. Aussi Tocqueville avait-il déjà dit que "le grand objet de la justice est de substituer l'idée du droit à celle de la violence; de placer des intermédiaires entre le gouvernement et l'emploi de la force matérielle"¹⁵⁰. Pour faire obéir les citoyens à ses lois, écrit Tocqueville, l'Union avait donc un besoin des tribunaux¹⁵¹. Les législateurs de l'Amérique ont ainsi créé un pouvoir judiciaire fédéral, pour appliquer les lois de l'Union et décider certaines questions d'intérêt général définies avec soin. C'est ainsi que la puissance judiciaire de l'Union fut concentrée dans un seul tribunal appelé la *Cour suprême* des Etats-Unis à laquelle on adjoignit des tribunaux inférieurs, chargés de juger souverainement les causes peu importantes, ou de statuer sur des contestations plus graves¹⁵². Les membres de cette cour suprême sont choisis par le président sur l'avis du Sénat. Ces membres sont rendus indépendants et inamovibles et échappent au contrôle de la législature.

La cour suprême comme tribunal fédéral est le seul et unique tribunal de la nation. Elle est revêtue du droit de décider de toutes les questions de compétence. Elle est souveraine dans la manière dont elle s'occupe uniquement de ces questions sans toutefois entraver la souveraineté des autres cours des Etats particuliers¹⁵³. Cette cour est chargée de l'interprétation des lois et des traités, des questions relatives au commerce maritime, de toutes les questions qui se rattachent au droit des gens. Elle est chargée de faire exécuter les lois de l'Union et d'assurer la paix, la prospérité et

¹⁵⁰Ibid., p.213.

¹⁵¹Ibid., p.214.

¹⁵²Ibid., p.215.

¹⁵³Ibid., p.217.

l'existence même de l'Union.

3.4.3 Les partis politiques

Dans son livre *La démocratie et les partis politiques*¹⁵⁴, Mosei Ostrogorski est le premier observateur du rôle de partis politiques dans l'organisation de la démocratie représentative. Cet auteur cherche à comprendre comment cet instrument politique nouveau s'est imposé à mesure que s'élargissait le régime représentatif. Il choisit comme observatoire les partis en Angleterre et aux Etats-Unis, premier berceau de l'histoire des partis. Ce sont les partis aux Etats-Unis qui nous intéressent ici. Même si la Constitution est muette en ce qui concerne les partis politiques, il n'en demeure pas moins que le président américain assume aussi la fonction de chef de parti.

De cette considération, nous pouvons dire qu'à l'époque où régnait en France l'individualisme politique, où la fiction était encore que le représentant ne suive que l'inspiration de sa conscience, où l'existence des partis était suspecte de porter atteinte à l'unité du corps comme à l'indépendance du parlementaire, Tocqueville reconnaissait que les partis politiques ont une fonction importante à remplir dans la démocratie et, qu'ils constituent une institution représentative importante. Il essaie de montrer comment un parti politique peut jouer un rôle important et une force politique dans les sociétés démocratiques d'une manière générale et, plus particulièrement en Amérique.

D'aucuns estiment généralement que les partis politiques peuvent être considérés comme des groupes sociaux sollicitant le soutien de la population en vue de l'exercice direct du pouvoir. Ce qui exige naturellement une organisation dans le temps et dans l'espace de manière à dépasser l'influence personnelle des gouvernants. Pour ceux qui partagent cette opinion, le parti politique

¹⁵⁴OSTROGORSKI, Moisei, *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Fayard, 1993

est avant tout l'instrument qu'une classe se donne pour prolonger la lutte sociale sur le plan politique. Et l'analyse de Tocqueville sur ce sujet montre qu'en Amérique, les partis politiques connaissent un succès remarquable malgré le mutisme de la Constitution à leur sujet.

De par leur nature, les partis politiques sont essentiellement orientés vers la conquête du pouvoir politique à l'intérieur d'une communauté déterminée. Dans des pays démocratiques représentatifs, ces partis sont multiples et, les motivations qui les animent tous les portent à une action politique associée pour atteindre une fin objective ou personnelle. Compris de cette manière, tout parti politique fait en sorte qu'il comporte en son sein une formation sociale très diverse, qui va de groupes unis par des liens personnels jusqu'aux organisations complexes dont le but consiste à se mobiliser vers le pouvoir politique. Ainsi est-il utile de préciser que les partis politiques ont le rôle d'être des instruments qui donnent au peuple le droit de participer à la gestion du pouvoir public et, le rôle d'intermédiaires actifs entre la population et le pouvoir politique.

Prenant l'exemple américain, Tocqueville distingue deux types de partis : les grands et les petits partis. Les grands partis sont ceux qui se distinguent par leur attachement plus aux principes qu'à leurs conséquences, plus aux idées qu'aux hommes. Ainsi écrit-il, "Les grands partis ont en général des traits nobles, des passions plus généreuses, des convictions plus réelles, une allure plus franche et plus hardie que les autres. L'intérêt particulier, qui joue toujours un grand rôle dans les passions politiques, se cache ici plus habilement sous le voile de l'intérêt public"¹⁵⁵. Alors les petits partis se caractérisent en général par leur manque de foi, c'est-à-dire qu'ils ne se sentent pas élevés et soutenus par de grands objets. "Leur caractère est empreint d'un égoïsme qui se produit ostensiblement à chacun de leurs actes. Ils s'échauffent toujours à froid; leur langage est violent,

¹⁵⁵*Démocratie en Amérique*, vol.I, GF.-Flammarion, 1981, p.257.

mais leur marche est timide et incertaine. Les moyens qu'ils emploient sont misérables comme le but qu'ils se proposent. De là vient que quand un temps de calme succède à une révolution violente, les grands hommes semblent disparaître tout à coup et les âmes se renfermer en elles-mêmes"¹⁵⁶.

Il résulte de cette division que les Etats-Unis présentent la forme de société démocratique où la lutte entre diverses tendances ou opinions ne prend jamais, contrairement à la France révolutionnaire, le caractère de violence. Ceci est aussi évident quand il s'agit surtout des élections aux Etats-Unis, l'appartenance à un parti politique joue un rôle presque nécessaire pour les candidats à la conquête du pouvoir. A ce propos, écrit Tocqueville, "il faut bien pourtant que l'ambition parvienne à créer des partis, car il est difficile de renverser celui qui tient le pouvoir, par la seule raison qu'on veut prendre sa place"¹⁵⁷.

3.4.4 La liberté de la presse

La liberté de la presse est une des grandes armes, à côté de celle des associations, que les partis utilisent pour faire circuler leurs opinions. Elle constitue, par conséquent, une institution représentative dont il faut analyser l'importance chez Tocqueville. Tocqueville la met au même titre que les autres libertés, liberté d'opinion, liberté religieuse, le droit d'opposition et le droit de critique.

Selon Tocqueville, la liberté de la presse est cette "puissance extraordinaire"¹⁵⁸ qui constitue "la seule garantie qui reste de la liberté et de la sécurité des citoyens"¹⁵⁹. Pourquoi? La raison en

¹⁵⁶*Démocratie en Amérique*, vol.I, GF.-Flammarion, 1981, p.257.

¹⁵⁷*Démocratie en Amérique*, vol.I, GF.-Flammarion, 1981, p.260.

¹⁵⁸*Ibid.*, p.267.

¹⁵⁹*Ibid.*, p.266.

est simple : “Parmi les douze millions d’hommes qui vivent sur le territoire des Etats-Unis, il n’en est pas un seul qui ait encore osé proposer de restreindre la liberté de la presse”¹⁶⁰.

Cependant Tocqueville défend, sur la liberté de la presse, des positions similaires à celles qu’il soutiendra sur la liberté d’association politique : “J’avoue, écrit-il, que je ne porte point à la liberté de la presse cet amour complet et instantané qu’on accorde aux choses souverainement bonnes de leur nature. Je l’aime par la considération des maux qu’elle empêche bien plus que pour les biens qu’elle fait”¹⁶¹. La liberté de la presse est indispensable, même si elle peut devenir licencieuse, diffamatoire et factieuse. Elle aide à façonner l’opinion publique et permet aux partis politiques de s’organiser autour de certains intérêts communs. Elle permet aussi aux associations civiles de se constituer en persuadant un certain nombre de lecteurs d’agir ensemble pour la défense d’un intérêt déterminé. La liberté de la presse brise l’isolement en offrant à chacun la possibilité d’en appeler à tous ses concitoyens. Elle est enfin indispensable à l’exercice de la volonté populaire, la censure étant contradictoire avec le vote universel. Elle est entièrement corrélative à la souveraineté du peuple¹⁶².

On ne peut donc séparer les bienfaits de liberté de la presse des maux qu’elle entraîne, comme par exemple la soumission des écrivains aux jurés, la livraison des auteurs aux magistrats, l’abandon des écrivains aux censeurs¹⁶³. Il n’y a pas de juste milieu dans la liberté de la presse. La liberté et la censure ne peuvent pas coexister. Car, on ne peut pas avoir un peu de liberté de la

¹⁶⁰Ibid.,

¹⁶¹Ibid., p.264.

¹⁶²Ibid., p. 266.

¹⁶³Ibid., 264-265.

presse et un peu de censure. Les biens que la liberté de presse apporte étant supérieurs aux maux qu'elle engendre, il faut, dit Tocqueville, accepter le tout de cette liberté. Elle influence le goût et la moralité du peuple, elle dérange et gêne comme son correspondant, la démocratie.

3.4.5 La liberté des associations

En parlant de la liberté de la presse, nous avons montré que, pour Tocqueville, cette liberté comme toutes les autres, était fondée sur le dogme de la souveraineté populaire. Mais lorsque Tocqueville parle en termes de droit, il va montrer que la liberté de s'associer se confond avec celle d'écrire; mais il reconnaît cependant que la liberté d'association a plus de puissance que celle de la presse.

Impressionné par l'habitude américaine de former des associations, Tocqueville comprenait vite que c'est là que résidait le secret de la réussite de la démocratie. C'est pourquoi il distingue trois types d'associations : le premier est le type d'association qui doit sa naissance et son développement à des volontés individuelles; le deuxième consiste à résister à des ennemis, c'est-à-dire à combattre l'intempérance; enfin le troisième est le type d'associations politiques qui a pour but de limiter les extravagances du gouvernement et fournir au peuple des moyens de participer à la politique.

Sans pousser l'analyse détaillée de ces trois types d'associations, nous voulons voir l'essentiel de la pensée de Tocqueville en ce qui concerne ces trois types. Qu'elles soient civiles ou politiques, les associations répondent au problème général qui se pose dans la *Démocratie en Amérique*, celui de savoir comment intéresser les citoyens à la destinée de l'Union? Autrement dit, comment identifier la chose publique susceptible de polariser les libertés? La solution que Tocqueville a expérimentée aux Etats-Unis est parfaitement réaliste à ce sujet : elle consiste donc

à offrir aux citoyens l'occasion de résoudre en commun les problèmes qui les concernent directement dans leur vie quotidienne, en faisant le pari qu'ils en induiront l'articulation entre leur intérêt privé et l'intérêt général. La délibération au sein de ces associations sert donc de révélateur pour le bien commun. C'est ici que réside l'essentiel de l'explication de Tocqueville. Pour lui, la moindre association est le prototype même de l'institution libre dont la démocratie a besoin : si elle a ce caractère politique, si elle vise à organiser la défense contre l'action despotique d'une majorité, elle aura en outre le mérite d'éduquer à la vie publique et d'encourager ses membres à étendre l'usage politique de leur liberté. Michel Terestchenko l'a bien dit : "Tocqueville comptait sur la liberté d'association pour défendre les droits de la minorité contre l'oppression de la majorité et pour surmonter l'enfermement des hommes dans l'individualisme médiocre qui est un des défauts saillants des sociétés actuelles"¹⁶⁴. Ainsi une association politique est-elle un terreau efficace pour de futures associations civiles, lesquelles profiteront à l'Etat puisqu'elles mobiliseront les citoyens dans des activités qui exigent la paix publique. Ainsi pour Tocqueville, toute association doit, en ce sens, être encouragée. Une ligue anti-alcoolique, précise Tocqueville, est une chose sérieuse dans la mesure où elle révèle un consensus désireux de représenter, voire rendre exemplaire, son opinion au niveau de la chose publique¹⁶⁵. Véritable pouvoir intermédiaire, la science de l'association appelée science mère¹⁶⁶ joue, selon Tocqueville, le rôle de prendre l'initiative d'actions diversifiées : moraliser la sphère des décisions communes et résister à l'hégémonie de l'Etat.

¹⁶⁴TERESTCHENKO, Michel, *Les grands courants de la philosophie politique*, Paris, Seuil, 1996, p.67.

¹⁶⁵*Démocratie en Amérique*, vol.2, Garnier-Flammarion, 1981, p.141.

¹⁶⁶Ibid.,

3.5 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons considéré le phénomène de la représentation démocratique comme étant un phénomène nouveau et fondamental par rapport à la philosophie antique de participation démocratique. Nous l'avons traité à l'intérieur même de la Constitution américaine et de la manière dont cette Constitution assure une représentation des citoyens dans l'exercice de leur souveraineté par le principe de la séparation des pouvoirs et par la création des différentes institutions représentatives que sont les partis politiques, la liberté de la presse et celle des associations politiques et, cela pour une meilleure participation aux affaires publiques sur base des principes fondamentaux de la participation démocratique. De là l'importance que Tocqueville peut accorder à l'examen du rapport entre la représentation politique et la participation politique. C'est justement par l'intermédiaire de cette dialectique que Tocqueville peut développer entre l'idée de participation et l'idée de représentation tout le problème de la démocratie. Lui-même n'a-t-il pas dit que le problème de la démocratie ne peut être résolu qu'au niveau de la démocratie elle-même? N'est-ce pas dans la dialectique de la participation et de la représentation que sont reconsidérées toutes les conditions de possibilité de l'existence même de la démocratie définie à la fois comme état social égalitaire et souveraineté du peuple? Mais à partir du moment où le phénomène de la représentation intervient, le détenteur théorique de la souveraineté ne gouverne pas effectivement. Il le fera toujours par ses représentants. La représentation devient alors une machine mécanique et fonctionnelle des différentes institutions démocratiques représentatives. Ainsi cette représentation aura-t-elle pour but, "to preserve the people's role in government in a population too large for direct participatory democracy and to express the people's consent and act for the whole people"

CONCLUSION

Au terme de cette recherche, nous allons maintenant entreprendre un résumé des idées principales qui ont été développées jusqu'à présent afin d'en dégager celles qui sont les plus actuelles dans le courant d'un libéralisme politique dont Tocqueville se réclame.

1. Résumé des idées principales de la recherche

Nous avons essayé de comprendre le sens du concept tocquevillien de démocratie par rapport aux aspects qu'elle recouvre, en particulier l'aspect de participation et l'aspect de représentation. S'agissant de la nature de la démocratie, nous avons montré que, malgré les divers sens qu'elle comporte, il y en a deux qui ont frappé le regard de Tocqueville durant son voyage en Amérique. Il s'agit de l'aspect social et de l'aspect politique de la démocratie. Sur le plan social, nous avons défini la démocratie comme un état social caractérisé par l'égalisation des conditions, laquelle égalisation a pour caractéristique d'être un fait universel, providentiel, durable et irrésistible et, qu'elle influait sur toute la société démocratique, en particulier la société américaine. Cette conscience égalitaire fait de Tocqueville, comme l'a bien montré Daniel Jacques, un penseur de la modernité. Selon cet auteur, la conscience démocratique égalitaire chez Tocqueville est manifeste par le fait qu'elle influe sur le langage ou l'usage de la parole et de la raison¹⁶⁷. Cette conscience représente une véritable révolution cartésienne dans la mesure où l'homme vivait de cette conscience est tout puissant dans sa sphère, qu'il est sujet de droit et nouveau souverain et qu'il ne se conforme pas à la tradition comme à une règle. Sur le plan politique, nous avons montré que la démocratie désignerait, selon Tocqueville, un régime politique défini par la souveraineté du peuple,

¹⁶⁷JACQUES, Daniel, *Tocqueville et la modernité*, Québec, Boréal, 1995, p.19-66.

laquelle souveraineté est fondée sur l'égalité des conditions et reconnue par les moeurs et proclamée par les lois. Nous avons montré que les deux aspects qui définissent le concept toquevillien de démocratie, loin de s'exclure, se complètent mutuellement et forment un tout au point que la démocratie elle-même se définirait comme une sorte d'édifice dont les fondations sont constituées par l'état social égalitaire, les murs par la souveraineté populaire, et le toit par l'opinion publique. L'examen des rapports que les deux aspects entretiennent nous a permis de distinguer ce qui, dans le concept de démocratie, dépend de l'homme et, ce qui ne dépend pas de lui. Ce qui dépend de l'homme, c'est le régime politique qu'il se donne pour diriger les affaires publiques dans l'ordre et la liberté. Ce qui ne dépend pas de l'homme, ce qui lui échappe et dont il n'a pas le plein contrôle, c'est l'égalisation des conditions. Vue sous cet angle, la démocratie devient alors la marche irrésistible vers cette égalisation qui, par nature, habite tous les hommes. Cette égalité se trouve au fondement et, est le fondement même de la démocratie participative telle que Tocqueville l'a observé durant son séjour aux Etats-Unis et, qu'elle constituait par le fait même un point central où toutes ses observations venaient aboutir. Mais Tocqueville constata avec regret les périls que ce fondement pourrait créer, l'indépendance, l'anarchie et la servitude, c'est pourquoi il montra un goût vif et raisonné pour la liberté. Celle-ci devient alors le deuxième fondement de la démocratie et, par conséquent, le remède aux périls de l'égalité. La liberté fait échapper les hommes aux inégalités, mais elle semble pâtir d'une trop grande égalité, susceptible d'engendrer une forme de tyrannie, celle des masses. C'est pourquoi, il faut la protéger et la garantir par le droit, la loi, la justice et la décentralisation des pouvoirs. La liberté sera également protégée si l'on fixe au pouvoir social des limites étendues, mais visibles et immobiles; si l'on donne aux particuliers certains droits, on leur garantit la jouissance incontestée de ces droits et, si on conserve à l'individu le peu

d'indépendance, de force, d'originalité qui lui restent. Eu égard à la limite de la souveraineté du peuple, que nous avons souligné l'importance de la représentation démocratique dans les institutions telles que définies par la Constitution américaine, notamment le principe de la séparation des pouvoirs, les partis politiques, les associations et la liberté de la presse. Ces institutions sont les grandes écoles de la démocratie, selon l'expression de Tocqueville. Elles "sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science" et, constituent, par conséquent, des contre-pouvoirs décentralisés dans une démocratie représentative pour empêcher les excès du gouvernement central ou du pouvoir de l'État et la tyrannie de la majorité.

2. Leçons sur le libéralisme politique chez Tocqueville

De cette récapitulation des idées de notre recherche portant sur "**Représentation et participation : l'idée de démocratie chez Tocqueville**", il résulte que la philosophie politique de Tocqueville se veut avant tout une philosophie de la liberté politique enracinée dans l'égalité sociale. Cette philosophie est par la suite une philosophie libérale à partir de laquelle nous pouvons tirer des leçons qui peuvent servir à la culture démocratique moderne.

La première leçon est que Tocqueville apparaît comme "un libéral d'une espèce nouvelle", c'est-à-dire que son libéralisme politique est plus pratique qu'idéologique, car il a pour but de garantir aux individus le droit de rechercher leur bonheur comme ils l'entendent sans contraintes et d'assurer la plus grande justice possible à tous les membres de la société dans la jouissance normale des droits naturels et politiques. C'est pourquoi Tocqueville conçoit "une société où chacun ayant des droits et étant assuré de conserver ses droits, il s'établirait entre toutes les classes, une mâle confiance et une sorte de condescendance réciproque aussi éloignée de l'orgueil que de

la bassesse”¹⁶⁸.

Le seul plan de société moderne que Tocqueville trace repose sur le respect de l'idée des droits. Cette idée est une force dynamisante de la modernité. C'est depuis Rousseau que cette idée est devenue nécessaire dans un régime politique où la liberté civile et morale est entendue au sens de l'autonomie morale et politique. Or la force dynamisante de l'idée des droits chez Tocqueville a une portée pédagogiquement décisive et elle noue avec l'individu un lien très étroit.

a) La portée pédagogique de l'idée des droits

- Comme éducation à la réciprocité, l'idée des droits n'est autre chose que l'idée de la vertu introduite dans le monde politique depuis Montesquieu. C'est avec l'idée des droits que les hommes ont défini ce qu'étaient la licence et la tyrannie. Sans respect des droits, il n'y a pas de société. De nos jours, le moyen d'inculquer aux hommes l'idée des droits, c'est de leur donner à tous le paisible exercice de certains droits. Et cela dès la première éducation, par laquelle l'enfant finit par respecter dans ses semblables ce qu'il veut qu'on respecte en lui.

- Comme éducation au respect de quiconque, le gouvernement démocratique met l'idée des droits en général à la portée de tous les hommes. Il n'y a pas de citoyen si obscur qu'il n'est très dangereux de laisser opprimer, ni de droits individuels si peu importants qu'on puisse impunément livrer à l'arbitraire.

- Comme éducation à l'esprit démocratique, l'idée des droits fait participer les hommes au gouvernement. La pensée tocquevillienne campe cette éducation dans l'intérêt que chacun doit porter aux affaires publiques, de la commune, de l'Etat, comme aux siennes propres. C'est que chacun, dans sa sphère, prend une part active au gouvernement de la société.

¹⁶⁸*Démocratie en Amérique*, t.I, GF.-Flammarion, p.158.

b) L'idée des droits chez Tocqueville a un lien étroit avec l'individu

Ce lien a avant tout un caractère positif réaliste, et devrait être établi entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. Si un tel lien n'est pas créé, que restera-t-il donc pour gouverner le monde, sinon la peur et l'inquiétude? Aux Etats-Unis chacun trouve une sorte d'intérêt personnel à ce que tous obéissent aux lois et les moralistes travaillent à faire apercevoir que c'est en servant ses semblables que l'homme se sert lui-même. Il s'agit aussi de la référence à la seule règle de sa propre raison : les citoyens sont sans cesse ramenés vers leur propre raison comme vers la source la plus visible et la plus proche de la vérité.

L'individualisme constituerait une menace que la sociologie de la connaissance de Tocqueville montre par l'illusion d'indépendance de l'individu, par la disparition des liens traditionnels les plus visibles, alors même que s'accroissent et se diversifient les interdépendances ou les formes de la solidarité organique, selon l'expression de Durkheim. Cet individualisme prend une forme tout à fait exagérée au sortir des révolutions, ce qui donne la clé de son interprétation à Benjamin Constant et l'explication de la distance que ce dernier manifeste à l'égard de l'individualisme libéral replié sur les valeurs de la vie privée et qui ne sait plus comprendre la liberté politique comme un bien en soi, mais seulement comme la garantie des libertés civiles. C'est l'individualisme d'origine démocratique qui se rencontre chez un grand nombre d'individus qui ont acquis ou conservé assez de biens pour pouvoir se suffire à eux-mêmes.

Si Tocqueville critique l'individualisme despotique et égoïste, il n'est pas pour autant contre l'individu, dans la mesure où la destinée de ce dernier, loin d'être tout entière entre ses mains, dépend du salut des valeurs communes, notamment de la sécurité, de la prospérité, de la liberté et de la grandeur communes. En philosophie de la politique et en sociologie, Tocqueville rappelle que

l'individu n'est pas premier par rapport à la Cité; cependant, l'individu, à ses yeux, a une valeur infinie et il y a chez lui un attachement très vif et très sincère aux formes les plus nobles de l'individualisme, en même temps que le sens le plus aigu de la dégradation des idéaux individualistes.

La société moderne, parce qu'elle a arraché tous les particularismes, les traditions et les coutumes, ne devient-elle pas une foule atomisée qui laisse libre cours au pouvoir absolu et à ses excès? Tocqueville se demande pourquoi l'Amérique ne tombe pas dans le despotisme de la majorité ou d'un dictateur. Cela se tient d'abord, comme nous l'avons souligné dans les pages précédentes, à son gouvernement fédéral, à l'autonomie des communes et à l'indépendance du pouvoir judiciaire, mais ces explications ne peuvent pas satisfaire, car il s'agit là de manifestations de la démocratie plutôt que de ses causes. C'est pourquoi Tocqueville en vient à l'essentiel : la religion, qui introduit un principe d'égalité entre les hommes et, raisonnement plus complexe, qu'en dirigeant vers le Ciel le problème des fins dernières, elle limite les conflits et, sécularise la politique. Il n'y a aucune tautologie, de la part de Tocqueville, à dire que ce sont les moeurs et les idées qui déterminent l'égalité, qui définit elle-même la démocratie. Non seulement celle-ci est sociale avant d'être politique, mais elle est culturelle encore plus que sociale. Du coup, les convictions et les moeurs se séparent de l'organisation sociale et politique, agissent sur elles et peuvent entrer en conflit avec certaines tendances internes de la modernité. Si Tocqueville est un post-révolutionnaire convaincu du triomphe de l'égalité, il n'en est pas moins à la recherche d'une force capable de résister à la société de masse et à son produit le plus dangereux, la concentration du pouvoir. Force qu'il trouve dans les moeurs, donc dans une conception religieuse et morale qui s'impose à l'organisation économique et sociale, comme on le voit dans les titres des quatre parties

du second volume de *De la démocratie en Amérique* qui traitent de l'influence de la démocratie, c'est-à-dire de l'esprit d'égalité, sur le mouvement intellectuel, sur les sentiments, sur les mœurs et sur la société politique aux États-Unis. La qualité intellectuelle des analyses de Tocqueville ne l'empêche pas d'appartenir à la culture politique des XVII^e et XVIII^e siècles, à laquelle les Américains resteront plus attachés que les Français. L'individu ou l'homme que Tocqueville oppose à la modernité économique et politique reste l'homme chrétien, dont l'origine tient dans le besoin d'espérance qui l'habite.

La deuxième leçon est que c'est dans cette idée des droits que se fonde l'ordre des libertés: liberté politique et liberté religieuse, liberté communale et liberté de la confédération, liberté de presse et liberté d'association, liberté de l'économie et liberté dans le bien-être... De quoi faire rêver les Européens dans les années 1830! Dans toutes ces formes de liberté, Tocqueville pense à la liberté définie comme étant la participation du citoyen à la chose publique. Pour lui, la liberté ne saurait donc se limiter à l'indépendance individuelle sur le plan privé ou encore au fait d'être égaux devant la loi. C'est dans cette perspective que la position de Tocqueville est en définitive contraire à celle de B.Constant pour qui la liberté ne se compose que de la jouissance paisible de l'indépendance privée. Tocqueville pense d'abord à la liberté comme engagement politique lorsqu'il analyse quelle servitude pourrait naître en démocratie. Au point qu'il envisage l'éventualité que le despotisme démocratique puisse coexister avec l'exercice de droits égaux, le maintien de la vie privée et certaines formes extérieures de la liberté. En fait, il y a chez Tocqueville une ambiguïté importante en ce qui concerne la notion de liberté. Tocqueville présente celle-ci comme une fin en soi alors même qu'il laisse entendre ensuite que la liberté est le moyen de sauvegarder l'individualité humaine et de fonder une nouvelle solidarité. Cette ambivalence est

exprimée sous la forme suivante : “Il y a donc un goût raisonné et intéressé pour la liberté qui prend sa source dans la vue des bienfaits qu’elle procure, et puis, il y a un pendant instinctif, irrésistible et comme involontaire pour elle”¹⁶⁹. La liberté est-elle un bien en soi ou sa valeur tient-elle plutôt au fait qu’elle permet de constituer une communauté politique authentique, c’est-à-dire un projet de république qui ait une légitimité au regard de tous? En dernière analyse, il nous semble que l’utilité de la liberté demeure finalement secondaire aux yeux de Tocqueville : “Ce qui dans tous les temps la liberté a attaché si fortement le coeur de certains hommes, ce sont ses attraits mêmes, son charme propre, indépendant de ses bienfaits; c’est le plaisir de pouvoir parler, agir et respirer sans contrainte, sous le seul gouvernement de Dieu et des lois. Qui cherche dans la liberté autre chose qu’elle-même est fait pour servir...”¹⁷⁰. Quand les hommes se font égaux, nul n’a de prérogative naturelle au droit de commandement, et l’autorité légitime se fonde sur la volonté des citoyens. Aussi est-il nécessaire d’établir en vertu de quel principe une telle égalité dans l’exercice de la liberté peut être reçue comme juste et équitable afin que la démocratie puisse être stable et paisible. Tocqueville fera appel à l’esprit de religion qui incitera la majorité des citoyens à reconnaître le caractère légitime de la notion moderne de liberté. C’est dans ce sens qu’on retrouve chez lui une première interrogation sur les bienfaits du libéralisme et sur le problème de la compatibilité entre les différentes valeurs libérales, telles que la liberté et l’égalité. Ces valeurs libérales démocratiques ne sont-elles pas celles que la religion chrétienne prêche dans sa mission? Le grand problème de notre temps n’est-il pas celui de conjuguer les valeurs chrétiennes avec les valeurs démocratiques? C’est sur ce point que Tocqueville se différencie des libéraux de son

¹⁶⁹TOCQUEVILLE, Alexis de, *Oeuvres complètes*, tome II, 2, p.345.

¹⁷⁰Ibid., 1, p.217.

époque.

Enfin la troisième leçon que nous pouvons tirer de la pensée de Tocqueville est cette importance qu'il accorde à l'équilibre des pouvoirs. Cet équilibre est signifié par un certain nombre de traits.

- Une volonté de diminuer la force de l'autorité. Soit en affaiblissant le pouvoir dans son principe même, soit en divisant l'usage des forces du pouvoir entre plusieurs mains.
- La puissance éparpillée de la commune. C'est dans la commune que réside la force des peuples libres, la commune qui met la liberté à la portée du peuple. C'est au sein des communes que la vie politique a pris naissance aux États-Unis et elles y ont moins reçu leurs pouvoirs qu'elles ne s'en sont dessaisies en faveur de l'État.
- La division de la force législative. En partageant l'action législative en plusieurs corps, par exemple en deux Chambres, et en créant un tribunal d'appel pour la révision des lois.
- Le contrôle du pouvoir judiciaire. Aux États-Unis, ce pouvoir est le juge de la loi pour des cas particuliers. Il constitue l'exemple de la raison publique, selon l'expression de J.Rawls. Ce pouvoir judiciaire est aussi le contrôle des fonctionnaires par les tribunaux, l'arbitrage des juges de paix.
- Le jury comme mode de souveraineté. Chaque citoyen est électeur, éligible et juré; le jury, qui est le moyen le plus énergique de faire régner le peuple, est aussi le moyen le plus efficace de lui apprendre à régner.

Toutes ces leçons tocquevilliennes sont pour nous un grand défi à relever dans ce mouvement nécessaire et universel de la démocratie. En effet le problème démocratique est essentiellement un problème éducatif dans la mesure où tous sans distinction de rangs, de classes ni de privilèges sont appelés à résoudre par leur participation dans le respect des droits et libertés

de tous. C'est pourquoi on ne saurait oublier cette observation de Tocqueville pleine de sens et de sagesse : "Instruire la démocratie, ranimer s'il se peut ses croyances, purifier ses mœurs, régler ses mouvements, substituer peu à peu la science des affaires à l'expérience, la connaissance de ses vrais intérêts à ses instincts aveugles; adapter son gouvernement aux temps et aux lieux; le modifier suivant les circonstances et les hommes : tel est le premier des devoirs imposé de nos jours à ceux qui dirigent la société"¹⁷¹.

¹⁷¹Ibid., tome I, p.5.

BIBLIOGRAPHIE

I. Oeuvres de Tocqueville

Oeuvres complètes, dir. Fr. Furet, 20 vol., Paris, Gallimard, 1951.

Oeuvres complètes, édition établie par G. de Beaumont, 9 vol., Paris, Michel-Lévy frères, 1864-1878.

Oeuvres, édition établie par A. Jardin, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1992.

De la démocratie en Amérique, éd. et introduction d'E. Nolla, Paris, Éd. Vrin, 1990.

De la démocratie en Amérique, éd. et préface de Fr. Furet, Paris, Garnier-Flammarion, 1981.

De la démocratie en Amérique, tomes 1-2, Paris, Librairie de Charles Gosselin, 8^e éd., 1840

L'Ancien Régime et la Révolution, éd. de J.-P. Mayer, Paris, Gallimard, 1952.

II. Ouvrages sur Tocqueville et autres de portée générale sur le sujet

ARENDET, H., *Condition de l'homme moderne*, traduction de G. Fradier, Paris, Calmann-Lévy, coll. "Agora", (1963), 1983.

---, *Essai sur la révolution*, trad. M. Chrétien, Paris, Gallimard, 1967.

ARON, R., *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

---, *Les Étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967.

ASSOUN, P.-L. et autres, *Analyses et réflexions sur Tocqueville, "De la démocratie en Amérique"*, Paris, Éditions, Marketing, 1985.

BERGERON, G., *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1990.

BESNIER, Jean-Michel, *Lectures de De la démocratie en Amérique de Tocqueville: tome II, quatrième partie: thème, égalité et liberté...*, Paris, Belin, 1985.

---, *Tocqueville et la démocratie. Égalité et liberté*, Paris, Hatier, coll. "Profil", 1995.

BIRNBAUM, P., *Sociologie de Tocqueville*, Paris, P.U.F., coll. "Sup", 1970.

- BODIN, J., *Les six livres de la république*, t. I, Paris, Fayard, 1986.
- BOESHE, Roger, *The strange liberalism of Alexis de Tocqueville*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1987.
- BOUTMY, E., *Études de droit constitutionnel, France, Angleterre, États-Unis*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1913.
- COMMAGER, H. S., *Tocqueville: Centralization & Liberty*, University Press of America, 1977.
- CONSTANT, B., *De la liberté chez les modernes*, Paris, Le Livre de poche, coll. "Pluriel", 1980.
- , *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays*, Paris, Aubier-Montaigne, 1991.
- CORRAL, Luis Diez del, *Tocqueville et la pensée politique des doctrinaires*, C.N.R.S.
- DRESCHER, S., *Dilemmas of Democracy: Tocqueville and modernization*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1968.
- DUMONT, L., *Homo hierarchicus: le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, coll. "Tel", 1979.
- , *Essais sur l'individualisme*, Paris, Le seuil, 1983.
- , *Homo aequalis I: genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1977.
- DUPUIS-FILION, H., *Alexis de Tocqueville et le Moyen Âge d'après De la démocratie en Amérique*, Université de Montréal (MA), 1975.
- EISENSTADT, A. S. et autres, *Reconsidering Tocqueville's Democracy in America*, New Brunswick and London, Rutgers University Press, 1988.
- FERRY, L. et RENAUT, A., *Philosophie politique 3: Des droits de l'homme à l'idée républicaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.
- FOURNIÈRE, X. de la, *Alexis de Tocqueville, un monarchiste indépendant*, Paris, Libr. Acad. Perrin, 1981.
- FURET, Fr., *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1983.
- GAUCHET, M., *La Révolution des droits de l'homme*, Paris, Gallimard, 1989.

- GIBERT, P., *Tocqueville, égalité sociale et liberté politique*, Paris, Aubier- Montaigne, 1977.
- GIRARD, L., *Les libéraux français(1814-1875)*, Paris, Aubier, 1985.
- HABERMAS, J., *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.
- HEGEL, *Phénoménologie de l'esprit*, t. II, Paris, Aubier, 1992.
---, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Paris, J.Vrin, 1987.
- GOLDSTEIN, D. S., *Trial of Faith, Religion and Politics in Tocqueville's Thought*, New York, Elsevier, 1975.
- GUIZOT, F., *Histoire de la civilisation en Europe*, Paris, Hachette, 1985.
- HERETH, M., *Alexis de Tocqueville: Threats to Freedom in Democracy*, traduction de G.F.Bogardus, Durham, Duke University Press, 1986.
- HOBBS, Th., *Léviathan*, Paris, Sirey, 1971.
- JACQUES, D., *Tocqueville et la modernité. La question de l'individualité dans la Démocratie en Amérique*, Québec, Boréal, 1995.
- JARDIN, A., *Alexis de Tocqueville 1805-1859*, Paris, Hachette, 1984.
---, *Histoire du libéralisme politique de la crise de l'absolutisme à la constitution de 1875*, Paris, Hachette,
- KORITANSKY, J. C., *Alexis de Tocqueville and the New Science of Politics: An Interpretation of Democracy in America*, Durham, Carolina Academic Press, 1986.
- LAMBERTI, J.-Cl., *La notion d'individualisme chez Tocqueville*, Préface de J.J. Chevallier, Paris, Presses Universitaires de France, 1970.
---, *Tocqueville et les deux démocraties*, Paris, Presse Universitaires de France, coll. "Sociologies", 1983.
- LASKI, H.J., *Le libéralisme européen du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Emile Paul, 1950.
- LECA, A., *Lecture critique d'Alexis de Tocqueville*, Aix-Marseille, Presses universitaires d'Aix-Marseille, coll. "Histoire des idées politiques", 1988.
- LEFORT, Cl., *L'Invention démocratique*, Paris, Le Livre de Poche, coll. "Biblio-Essais",

- 1981.
- , *Essais sur le politique XIXe - XXe siècles*, Paris, Seuil, coll. "Esprit", 1986
- , *Écrire à l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- LEGROS, Robert, *L'idée d'humanité, introduction à la phénoménologie*, Paris, Grasset, 1990.
- LELEUX, Claudine, *La démocratie moderne. Les grandes théories*, Paris, Cerf, 1997.
- LEROY, Maxime, *Histoire des idées sociales en France : De Babeuf à Tocqueville*, vol.II, Paris, Gallimard, 1962.
- LIEBICH, André, *Le libéralisme classique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985.
- LIVELY, J., *The Social and Political Thought of A. de Tocqueville*, Oxford, Clarendon Press, 1962.
- LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil (1690)*, trad. D.Mazel, Paris, Flammarion, 1992.
- MACPHERSON, C.B., *Principes et limites de la démocratie libérale*, Boréal Express & La Découverte, 1985.
- MANENT, P., *Naissances de la politique moderne: Machiavel, Hobbes, Rousseau*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.
- , *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Commentaire Julliard, 1982.
- , *Histoire intellectuelle du libéralisme, en dix leçons*, Paris, Calmann-Lévy, 1987.
- MARCIL-LACOSTE, L., *La thématique contemporaine de l'égalité*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1984.
- MAYER, J. P., *Alexis de Tocqueville*, Paris, Gallimard, 1948.
- MELONIO, F., *Tocqueville et les Français*, Paris, Aubier, 1993.
- MILL, J.-S., *De la liberté (1859)*, trad. L.Lenglet, Folio essais, 1990.
- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, GF.-Flammarion, 1979.
- NANTET, Jacques, *Tocqueville*, Paris, Seghers, coll. "Les maîtres modernes", 1971.
- NOLLA, Eduardo, *Alexis de Tocqueville. De la Démocratie en Amérique, première*

- édition historico-critique*, t.I et II, Paris, Librairie philosophique J.Vrin, 1990.
- OBRAN, Ed., et alii, *Le système politique des Etats-Unis*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987.
- OGG, F.-A. Et RAY, P.O., *Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique*, trad. J.Henri Prelot, Paris, Presses Universitaires de France, 1959.
- OGUL, M.-S., *Congress overseas the bureaucracy*, Pittsburg, University of Pittsburg Press, 1976.
- OSTROGORSKI, M., *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Fayard, 1993.
- PIERSON, G. W., *Tocqueville in America*, Gloucester, Peter Smith, 1969.
- PONTEIL, Félix, *La pensée politique depuis Montesquieu*, Paris, Sirey, 1960.
- POPE, W., *Alexis de Tocqueville: His Social and Political Theory*, Beverly Hills, California, Sage, 1986.
- QUELLEC, L., *Tocqueville : l'apprentissage de la liberté*, Paris, Michalon, 1996.
- RÉDIER, A., *Comme disait M. de Tocqueville*, Paris, Perrin, 1925.
- REID, J.-P., *The concept of representation in the age of american revolution*, Chigago & London, The University of Chigago Press, 1984.
- REINHARD, M., RÉMOND, R., et autres, *Alexis de Tocqueville: Livre du Centenaire, 1859-1959*, Paris, C.N.R.S., 1960.
- ROLAND-PIERRE, Marcel, *Essai politique sur A. de Tocqueville*, Paris, Alcan, 1910.
- ROUSSEAU, J.-J., *Du contrat social*, Paris, GF.-Flammarion, 1979.
- SCHLEIFER, J.T., *The Making of Tocqueville's Democracy in America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980.
- STILBORN, J. A., *Tocqueville and the Idea of Revolution*, The University of Western Ontario (Phd), 1979.
- SONGY, Gaston, *Alexis de Tocqueville and slavery judgments and predictions*, Saint-Louis University, 1969. (Ph. D. dissertation)

- TAUPIER, Michel, *La décentralisation dans l'oeuvre d'Alexis de Tocqueville*, Travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes, t.28, 1967.
- TERESTCHENKO, M., *Les grands courants de la philosophie politique*, Paris, Seuil, 1996.
- TOUCHARD, Jean, *Histoire des idées politiques*, t. I et II, Paris, Presses Universitaires de France, 1971.
- TUDESQ, André-Jean, *La démocratie en France depuis 1815*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971.
- ZEITLIN, Irving, *Liberty, equality and Revolution in Alexis de Tocqueville*, Little, Brown and Company, Boston, 1971.
- ZETTERBAUM, M., *Tocqueville and the Problem of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1967.

III. Articles de revue et conférences

- ARON, R., "Tocqueville retrouvé", dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, (1), 1979, p.8-23.
- , "Sur Tocqueville", dans *Commentaire*, 1980, 3 (10), p.282-283.
- , "La définition libérale de la liberté : Alexis de Tocqueville et Karl Marx", dans *Archives européennes de Sociologie*, 5, 1964, p.159-189.
- ASSOUM, P.-L., "Tocqueville et la légitimation de la modernité", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.136-171.
- BASTIDE, P., "Tocqueville et la doctrine constitutionnelle", dans *Livre du Centenaire 1859-1959*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1960, p.121-131.
- BERLIN, I., "The thought of de Tocqueville", dans *History*, 50, 1965, p.199-206.
- BIGEL, J.-P., "Le concept de démocratie dans la Grèce antique", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.293-298.
- BOURRICAUD, Fr., "Cotradition et tradition chez Tocqueville", dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, II (1), 1980, p.25-40.
- , "Les "convictions" de M. de Tocqueville", dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 7, 1985-86, p.105-115.

- BROUILLET, G. "Le fédéralisme américain selon Tocqueville", dans *L'Analyste*, 2, 1991, p.12-14.
- COURTOIS, J.-P., "Poétique et politique de la démocratie : introduction à la fonction de représentation de la vertu chez Montesquieu", dans *Démocratie et Représentation*, Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994 Centre Culturel de l'Albigeois, sous la responsabilité de Michèle Riot-Sarcey, Paris, Kimé, 1995, p.19-44.
- BÉNÉTON, Ph., "La culture démocratique", dans *Cahiers de philosophie politique et juridique*, 19 (1991), p.83-92.
- BURRAGE, M., "On Tocqueville's Notion of the Irresistibility of Democracy", dans *Archives européennes de sociologie*, 13 (1), 1972, p.151-175.
- CHAUMONT, J.-M., "Individualisme et modernité chez Tocqueville et Arendt, in Hannah Arendt: Confrontations", dans *Les cahiers de philosophie*, 4, 1987, p.115-146.
- CHELLI, M., "Tocqueville vu par Aron", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.231-237.
- DANNHAUSER, W., "Some thoughts on liberty, equality, and Tocqueville's Democracy in America", dans *Social Philosophy and Policy*, 2, 1984, p.141-160.
- DEL CORRAL, L.-D., "Tocqueville et la pensée des Doctrinaires", dans *Livre du Centenaire 1859-1959*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1960, p.57-70.
- DESPORTES, M., "La démocratie et ses valeurs vers 1835", dans *Analyses & Réflexions sur Tocqueville. De la Démocratie en Amérique*, Paris, Ellipses, 1985, p. 72-86.
- DE MARTINOIR, F.-N., "Aristocrates et Royalistes à l'époque de Tocqueville", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.29-36.
- DUBOR, Fr., "Inspiration et contradiction chez Tocqueville", dans *Revue Tocqueville*, vol.XII, 1990-91, p.221-243.
- DUMAS, J.L., "Tocqueville, philosophe de la liberté", dans *Cahiers de philosophie politique et juridique*, 1(1982), p.71-92.
- FABIANI, J.-L., "Tocqueville et les sociologues", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.225-230.

- FENAUX, J.-P., "De la Démocratie en Amérique, synopsis de l'ouvrage", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.113-119.
- FURET, Fr., "Le système conceptuel de *La Démocratie en Amérique*", dans *Commentaire*, 3 (12), 1980-81, p.605-13.
- , "Naissance d'un paradigme : Tocqueville et le voyage en Amérique", dans *Annales*, 39 (2), 1984, p.225-37.
- , "L'importance de Tocqueville aujourd'hui", dans *Cahiers de philosophie politique et juridique*, 19 (1991), p.135-146.
- GARGAN, E., "The purpose of Tocqueville's Democracy", dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 7, 1985-86, p.67-76.
- GAUCHET, M., "Tocqueville, l'Amérique et nous", dans *Libre*, 7, 1980, p.43-120.
- GEORGIN, R., "Tocqueville et le langage de la démocratie", dans *Vie et Langage*, 17 (201), 1968, p.740-744.
- GIBERT, Pierre, "Incroyance nouvelle et religion à venir", dans *Études*, décembre 1966, p.611-627.
- GIOVACCHINI, D., VANIER, G., "Tocqueville et les Lumières", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.65-71.
- GOYARD-FABRE, S. et autres, "L'actualité de Tocqueville", dans *Cahiers de philosophie politique et juridique*, 19, Caen, Centre de publications de l'Université de Caen, 1991 (Actes du Colloque de Saint-Lô, 1990).
- , "La pensée politique d'Alexis de Tocqueville", *Ibid.*, p.21-44.
- GUICCIARDI, J.P., "Tocqueville et les Lumières", dans *Studies on Voltaire and Eighteenth Century*, 163, 1976, p.203-219.
- HENNIS, W., "Tocqueville's Perspective. Democracy in America in search of the "New Science of Politics", dans *Interpretation, A Journal of Political Philosophy*, 16 (1), 1988, p.61-86.
- HORWITZ, M., "Tocqueville and the tyranny of the majority", dans *Review of Politics*, 28 (3), 1966, p.293-307.
- JARDIN, A., "Alexis de Tocqueville", dans *L'Histoire*, 55, 1983, p.26-33.
- JULIOT, A., "Tocqueville penseur de la prison et de la liberté", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.201-205.

- KALEDIN, A., "Tocqueville's Apocalypse : Culture, Politics and Freedom", dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 7, 1985-86, p.3-38.
- LAMBERTI, J.Cl., "La liberté et les illusions individualistes selon Tocqueville", dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 8, 1986-87, p.153-164.
- LATGÉ, Max, "Le sens de l'égalité et de la liberté chez Rousseau et Tocqueville", dans *Analyses et réflexions sur Tocquevilles*, p.206-212.
- LAWLER, P.A., "Was Tocqueville a Philosopher? : The Distinctiveness of His View of Liberty", dans *Interpretation, A Journal of Political Philosophy*, 17 (3), 1990, p.401-414.
- , "Tocqueville on metaphysics and human liberty", dans *Teaching Political Science*, 14 (2), 1987, p.81-88.
- LEFORT, Cl., "De l'égalité à la liberté, fragments d'interprétation de la Démocratie en Amérique", dans *Libre*, vol. III, Paris, Payot, 1978, p.211-246.
- LEROUX, B., "Alexis de Tocqueville, l'homme pressé", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.5-23.
- , "Tocqueville et les prophètes", dans *Analyses et réflexions*, p.239-242.
- MANENT, P., "Commentaire", dans *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 4 (1), 1982, p.22-30.
- MARIGNAC, P., "Démocratie, richesse et pauvreté chez Tocqueville, Hegel et Marx", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.186-200.
- MAYER, J.P., "Tocqueville Today", dans *Revue Internationale de Philosophie*, 13 (49), 1959, p.313-319.
- MOREAU, P., "Tocqueville pour ou contre le traditionnalisme", dans *Livre du Centenaire 1859-1959*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1960, p.133-143.
- NANTET, J., "L'esprit de liberté et l'esprit d'égalité chez Alexis de Tocqueville", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p. 120-126.
- MÉLONIO, F., "L'idée de nation et l'idée de démocratie chez Tocqueville", dans *Littérature et nation*, 7, 1991, p.5-24.
- , "La religion selon Tocqueville, ordre moral ou esprit de liberté?", *Études*, janvier 1984, 73-88.
- MONCONDUIT, Fr., "Tocqueville et la décentralisation impératif démocratique",

- L'Objet local*, colloque dirigé par Lucien Sfez, Paris-Dauphine, mai 1975, p.28-36.
- PEYREFITTE, A., "Les paradoxes de Tocqueville", dans *Commentaire*, 3 (10), 1980, p.280- 281.
- POLIN, R., "Tocqueville entre l'aristocratie et la démocratie", dans *Cahiers de philosophie politique et juridique*, 19 (1991), p.45-66.
- RIOT-SARCEY, M., "De la représentation et de ses multiples usages", dans *Démocratie et Représentation*, Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Centre Culturel de l'Albigeois sous la responsabilité de Michèle Riot-Sarcey, Paris, Kimé, 1995, p.129-143.
- RICHTER, M., "Comparative Political Analysis in Montesquieu and Tocqueville", dans *Comparative Politics*, 1 (2), 1969, p.129-159.
- , "Tocqueville's contribution to the theory of Revolution", dans *Nomos*, 8, 1969, p.75-121.
- , "The uses of theory. Tocqueville's adaptation of Montesquieu", dans *Essays in Theory and History*, Harvard University Press, 1970, p. 74-102.
- SALOMON, A., "Tocqueville, moralist and sociologist", dans *Social Research*, 2, 1935, p.405-427.
- , "Tocqueville's philosophy of Freedom", dans la *Review of Politics*, 1939, p.400-431.
- SUTER, J.-Fr., "Tocqueville et le problème de la démocratie", dans *Revue Internationale de Philosophie*, 13 (49), 1959, p.330-40.
- TISSIER, P., "Démocratie et religion dans la *Démocratie en Amérique*", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, Paris, Ellipses, 1985, p.172-185.
- VALAUD, G., "Égalité, liberté et démocratie selon Tocqueville", dans *Analyses et réflexions sur Tocqueville*, p.127-135.
- VINCENT, J.-M., "Le pouvoir dans la représentation", dans *Démocratie et Représentation*, Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 1994 Centre Culturel de l'Albigeois sous la responsabilité de Michèle Riot-Sarcey, Paris, Kimé, 1995, p.77-104.
- WELLMER, A., "Modèles de la liberté dans le monde moderne", traduction de R. Rochitz, dans *Critique*, 45 (505-6), 1989, p.506-539.